

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1257

10 juin 2011

SOMMAIRE

BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l.	60334	Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Lux, S.à r.l.	60326
Belgo Clean S.A.	60328	Match Sud S.à r.l.	60335
Charter Hall Retail Jena Burgau S.à r.l. ...	60327	Monier Participations S.à r.l.	60326
Deubner Baumaschinen Benelux	60330	Moog Luxembourg	60327
DNB Luxembourg S.A.	60334	Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings Lux	60331
DnB NOR Luxembourg S.A.	60334	New Dawn MEP Issuer CO S.A.	60329
EIRSP Investments S.à r.l.	60327	Premium - Lux S.à.r.l.	60335
Fidugia S.A.	60335	QS GEO PEP II SCA SICAR	60290
Fregimmo S.A.	60335	Scania Finance Luxembourg S.A.	60331
Helpack S.A.	60326	S.P.R.I. S.A.	60336
Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l.	60325	T.L.M. S.à r.l.	60333
Hubert Jacques Sàrl	60335	Trio International Holding S.A.	60336
Japan Universal Holdings S.à.r.l.	60328	Vina Les Thermes S.à r.l.	60336
Le 32 Immo Sàrl	60325	Zerbilux S.à r.l.	60336
Le 42 Immo Sàrl	60328		

QS GEO PEP II SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.202.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

(1) QS GEO S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Kristof Meynaerts, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(2) Quilvest Europe S.A., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Kristof Meynaerts, previously named, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), which they declare to organise among themselves:

Preliminary title - Definitions

In these Articles of Incorporation, the following shall have the respective meaning set out below:

"1915 Law"	the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time
"2004 Law"	the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital, as amended from time to time
"Accounting Currency"	the currency of consolidation of the accounts of the SICAR, i.e. the USD
"Accrued Interest"	has the meaning ascribed to it in Article 14
"Affiliates"	any corporate body or other entity which in relation to the Person concerned is directly or indirectly a holding company or a subsidiary of that holding company or a subsidiary. An entity is a holding company of another entity if it holds the majority of the voting rights and is a subsidiary of a Person if such Person holds a majority of the voting rights in its shares
"Affiliated Trust"	has the meaning ascribed to it in Article 13.2
"Article"	an article of these Articles of Incorporation
"Articles of Incorporation"	the articles of incorporation of the SICAR, as supplemented from time to time
"Auditor"	KPMG Audit, or such other qualified independent auditor (réviseur d'entreprise agréé) as may subsequently be appointed as auditor of the SICAR
"Bank Business Day"	any day upon which the banks are open for business in Luxembourg
"Beneficiary Shareholders"	has the meaning ascribed to it in Article 13.2.3
"Board"	the board of Managers of the General Partner
"Capital Call"	a drawdown made by the General Partner in order to request Limited Shareholders to pay all or part of their Undrawn Commitments pursuant to the terms of a Drawdown Notice
"Category"	one or more category of Ordinary Shares within a Class as may be available for subscription
"Cause"	the term "Cause" is limited to the following events: (a) any petition is pending in order to declare the General Partner bankrupt or to make it subject to any proceeding contemplated by any bankruptcy law; (b) an order has been given, or a resolution passed or a petition presented for the winding-up of the General Partner or for the appointment of a provisional liquidator to the General Partner, or any petition is pending for such appointment; (c) an administration order has been made or a petition for an administration order has been presented in respect of the General Partner; (d) a receiver or a manager or administrative receiver has been appointed with respect to the General Partner, or any petition is pending for such appointment; (e) the

	General Partner has entered into any compromise or arrangement with its creditors; or (f) the General Partner has committed a fraud, gross negligence or willful misconduct
"Central Administration Agen"	Quilvest Luxembourg Services S.A., or such other Person as may subsequently be appointed as central administration agent of the SICAR
"Class(es)"	one or more Classes of Shares as may be available, where a specific fee structure, distribution policy, Reference Currency or hedging policy will be applied
"Class A Ordinary Shares"	means any Class A1, Class A2 and Class A3 Ordinary Shares having the rights and being subject to the restrictions set out in the Private Placement Memorandum and these Articles of Incorporation
"Class B Ordinary Shares"	means any Class B1, Class B2 and Class B3 Ordinary Shares having the rights and being subject to the restrictions set out in the Private Placement Memorandum and these Articles of Incorporation
"Class C Ordinary Shares"	means any Class C1, Class C2, Class C3, Class C4, Class C5 and Class C6 Ordinary Shares having the rights and being subject to the restrictions set out in the Private Placement Memorandum and these Articles of Incorporation
"Class D Ordinary Shares"	means any Class D1, Class D2 and Class D3 Ordinary Shares having the rights and being subject to the restrictions set out in the Private Placement Memorandum and these Articles of Incorporation
"Class E Ordinary Shares"	means any Class E1, Class E2 and Class E3 Ordinary Shares having the rights and being subject to the restrictions set out in the Private Placement Memorandum and these Articles of Incorporation
"Class F Ordinary Shares"	means any Class F1, Class F2 and Class F3 Ordinary Shares having the rights and being subject to the restrictions set out in the Private Placement Memorandum and these Articles of Incorporation
"Closing Date"	the date determined by the General Partner on which Subscription Agreements have been received and accepted by the General Partner
"Commitment"	the commitment of an Investor to subscribe for Ordinary Shares of any Category and Class and to pay for them within the time limits and under the terms and conditions set forth in Article 8 and summarized in the Subscription Agreement entered into by the relevant Investor
"Commitment Period"	the period starting on the First Closing Date and ending four (4) years after the Final Closing Date (or on any other earlier date as may be determined by the General Partner) during which it is envisaged that all Investors' Commitments to subscribe for Ordinary Shares of any Category and Class under the Subscription Agreement will be drawn down and paid to the relevant Category and Class except as otherwise provided for in the Private Placement Memorandum
"CSSF"	the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg regulator of the financial sector, or any successor thereof
"Custodian"	means any credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, as may be appointed as custodian of the SICAR
"Defaulting Investor"	an Investor declared defaulting by the General Partner in accordance with Article 14
"Distribution"	has the meaning ascribed to it in the Private Placement Memorandum
"Drawdown Date"	the date on which a Capital Call is payable by the Limited Shareholders and determined in accordance with the provisions set out in the Private Placement Memorandum
"Drawdown Notice"	with respect of each Category and Class, a notice whereby the General Partner informs each Limited Shareholder of the relevant Category and Class of a Capital Call and requests the relevant Limited Shareholder to pay into the relevant Category and Class whole or part of their remaining Undrawn Commitments. The Drawdown Notice will specify to each Limited Shareholder the amount to be paid by said Limited Shareholder, the account number to which such payment is to be made and the Drawdown Date
"Eligible Investors"	the investors who qualify as well-informed investors in accordance with the provisions of article 2 of the 2004 Law

"Equalization Contribution"	the amount of their Commitment to be paid in by Subsequent Investors to the relevant Category and Class corresponding to the aggregate amount of their Commitment that has already been drawn down and paid in by Prior Investors
"EUR" or "€"	the lawful currency of the Member States of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty establishing the European Community, as amended from time to time
"Final Closing Date"	has the meaning ascribed to it in the Private Placement Memorandum
"First Closing Date"	has the meaning ascribed to it in the Private Placement Memorandum
"Fixed Rate"	has the meaning ascribed to it in Article 9.1
"Founder Share"	the management share (action de l'actionnaire commandité) held by the General Partner in the share capital of the SICAR in its capacity as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité)
"Formation Expenses"	the fees, costs and expenses as determined in the Private Placement Memorandum
"General Partner"	QS GEO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) that will exercise the management of the SICAR
"General Partner Notice"	has the meaning ascribed to it in Article 13.2.3
"Indemnified Party"	Has the meaning ascribed to it in Article 22
"Investment Committee"	has the meaning ascribed to it in Article 24
"Investors"	Eligible Investors who have signed a Subscription Agreement (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders)
"Investor Advisory Committee"	has the meaning ascribed to it in Article 25
"Issue Price"	has the meaning ascribed to it in Section 12.7 of the Private Placement Memorandum
"Late Interest"	the interest payment payable by a Subsequent Investor on its Equalization Contribution in accordance with the provisions set out in Article 9.3
"LIBOR"	the London Interbank Offered Rate
"Limited Shareholders"	the holders of Ordinary Shares of any Category and Class (actions ordinaires de commanditaires) and whose liability is limited to the amount of their investments in the SICAR
"Manager"	any member of the Board
"Management Fee"	has the meaning ascribed to it in the Private Placement Memorandum
"Minimum Commitment"	the minimum Commitment amount which each Investor must invest in a specific Category and Class
"Net Asset Value" or "NAV"	the net asset value of the relevant Category and Class as determined in accordance with Article 15
"Net Defaulted Contribution"	the net amount contributed by a Defaulting Investor for the issue of Ordinary Shares in a specific Category and Class, being the Paid In Amount contributed by such Defaulting Investor with respect to such Ordinary Shares less any Distributions made to said Defaulting Investor up until the date of the default
"Net Defaulted Value"	the Defaulting Investor's pro rata interest in the SICAR's net assets, based on the latest Net Asset Value per Ordinary Share notified to Shareholders prior to the date of default of the Defaulting Investor, plus (ii) Commitments contributed by the Defaulting Investor since such Valuation Day, less (iii) Distributions made to the Defaulting Investor since such Valuation Day
"Net Proceeds"	means the Proceeds less any Disposal Expenses as described in the Private Placement Memorandum
"Ongoing Expenses"	the operating expenses as determined in the Private Placement Memorandum
"Ordinary Shares"	the ordinary shares of any Category and Class (actions ordinaires de commanditaire) held by the Limited Shareholders (actionnaires commanditaires) in the share capital of the SICAR
"Ordinary Shares Compulsor Converted"	has the meaning ascribed to it in Article 14
"Overdue Investor"	has the meaning ascribed to it in Article 14
"Person"	any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity
"Pre-emption Right"	has the meaning ascribed to it in Article 13.2.3

"Prior Investor"	any Investor in the relevant Category and Class to whom Ordinary Shares have been issued by the SICAR before new Ordinary Shares were issued to Subsequent Investors in such Category and Class
"Private Placement Memorandum"	the private placement memorandum, as supplemented from time to time
"Prohibited Person"	any Person, if in the sole opinion of the General Partner the holding of Ordinary Shares of any Category and Class by such Person (i) may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the SICAR, (ii) may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or otherwise, or (iii) may expose the SICAR to tax or other regulatory disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred; the term "Prohibited Person" includes any Investor which does not (longer) meet the definition of Eligible Investors as described above
"Proposed Price"	has the meaning ascribed to it in Article 13.2.1
"Proposed Shares"	has the meaning ascribed to it in Article 13.2.1
"Proposed Transfer"	has the meaning ascribed to it in Article 13.1
"Proposed Transferee"	has the meaning ascribed to it in Article 13.2.1
"Proposed Transferor"	has the meaning ascribed to it in Article 13.2.1
"Quilvest Entity"	has the meaning ascribed to it in Article 9.1
"Reference Currency"	the USD with respect to each Category of Class A and D as well as Class C1, C2 and C3; the EUR with respect to each Category of Class B and E as well as Class C4, C5 and C6
"Section"	a Section of the Private Placement Memorandum
"Shareholders"	the holders of the Shares, i.e., the Limited Shareholders and/or the Unlimited Shareholder as the case may be
"Shares"	the shares in the capital of the SICAR, including the Founder Share held by the General Partner and the Ordinary Shares of any Category and Class held by the Limited Shareholders
"Shortfall"	has the meaning ascribed to it in Article 9.1
"SICAR"	means QS GEO PEP II SCA SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) incorporated as a partnership limited by shares (société en commandite par actions)
"Subscription Agreement"	the subscription agreement entered into between an Investor and the SICAR by which: <ul style="list-style-type: none"> - the Investor commits himself inter alia to subscribe for Ordinary Shares of a specific Category and Class for a certain maximum amount, which amount will be payable to such Category and Class in whole or in part against the issue of Ordinary Shares of the relevant Category and Class when the Investor receives a Drawdown Notice; and - the SICAR commits itself to issue fully paidin Ordinary Shares of the relevant Category and Class to the Investor to the extent that the Investor's Commitment is drawn down and paid
"Subsequent Closing"	a Closing Date after the First Closing Date until and including the Final Closing Date
"Subsequent Investor"	an Investor whose Commitment has been accepted at a Subsequent Closing
"Transfer Notice"	has the meaning ascribed to it in Article 13.2.1
"Transfer Price"	has the meaning ascribed to it in Article 14
"Undrawn Commitments"	means the portion of an Investor's Commitment to subscribe for Ordinary Shares of any Category and Class under the relevant Subscription Agreement, which has not yet been drawn down and paid to the relevant Category and Class
"Unlimited Shareholder"	QS GEO S.à r.l. which holds one (1) Founder Share (action de l'actionnaire commandité) and which will be, in its capacity as unlimited shareholder (actionnaire commandité), liable without any limits for any obligations that cannot be met out of the assets of the SICAR
"USD" or "\$"	United States Dollars
"Valuation Day"	30 June and 31 December of each year and such other dates as may be determined from time to time by the General Partner, on which the Net Asset Value is determined in accordance with these Articles of Incorporation and the Private Placement Memorandum

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. Name, Registered office, Duration, Object

1. Corporate name. The SICAR is hereby formed among the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholders and all persons who may become owners of the Shares, as a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the name of "QS GEO PEP II SCA SICAR".

2. Registered office. The registered office of the SICAR is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The General Partner is authorised to transfer the registered office of the SICAR within the municipality of the SICAR's registered office.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to these Articles of Incorporation.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would interfere with or prevent the normal activity at the registered office of the SICAR, the registered office of the SICAR may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the SICAR's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the General Partner.

3. Duration. The SICAR is established for a limited period of time of twelve (12) years as from the Final Closing Date. This Term may be extended for up to two (2) consecutive additional one-year periods with the prior written approval of the General Partner. The SICAR may however be terminated earlier in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum and these Articles of Incorporation.

4. Object. The exclusive object of the SICAR is to invest the funds available to it, directly or indirectly, in any kind of investments in risk capital complying with the launching, development or listing objectives within the meaning of article 1 of the 2004 Law and of CSSF Circular 06/241.

The SICAR may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2004 Law.

The investment strategy and criteria of the SICAR shall be more fully described by the General Partner pursuant to article 18 hereof and shall be disclosed in the Private Placement Memorandum.

Chapter II. Share capital – Shares – Net asset value

5. Share capital – Classes and Categories of shares. The initial share capital of the SICAR at the time of incorporation is set at fifty thousand USD (USD 50,000.-) represented by:

(i) one (1) Founder Share without par value, fully paid in and held by the General Partner who, in its capacity as Unlimited Shareholder, is liable without any limits for any obligations of the SICAR which cannot be met out of the SICAR's assets; and

(ii) forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (49,999) Class C Ordinary Shares without par value, fully paid in and held by the Limited Shareholders who are liable only up to their capital contribution.

The minimum share capital of the SICAR shall be, as provided by the 2004 Law, one million Euro (EUR 1,000,000.-) or the equivalent in the relevant currency and must be reached within twelve (12) months after the date on which the SICAR has been authorised by the CSSF as investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque).

The share capital of the SICAR shall at all times be equal to its Net Asset Value as defined in article 14 hereof.

6. Form of shares. The SICAR shall issue Shares in non-certificated registered form only. Ordinary Shares are issued without par value and must be fully paid. Fractions of Ordinary Shares up to two (2) decimal places may be issued and the SICAR will be entitled to receive any related adjustment. All issued registered Shares of the SICAR shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the SICAR or by one or more persons designated thereto by the SICAR, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the SICAR, and the number of registered Shares held by him.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The SICAR shall not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Subject to the provisions of Articles 8 and 13, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any manager of the General Partner or any officer thereof or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

Shareholders shall provide the SICAR with an address to which all notices and communications may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the SICAR may permit a note to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the SICAR, or at such other address as may be so entered into by the SICAR from time to time, until another address shall be provided to the SICAR by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the SICAR at its registered office, or at such other address as may be set by the SICAR from time to time.

The SICAR recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the SICAR. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the SICAR reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the SICAR may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The SICAR may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the distribution and liquidation proceeds of the SICAR on a pro rata basis.

Subject to the provisions of Article 31, payments of distributions, if any, will be made to the relevant Shareholders by bank transfer. However, the general meeting of Shareholders and/or the General Partner (as the case may be) are authorised to make in-kind distributions/payments with respect to annual and interim dividends.

7. Classes and Categories of shares. The share capital of the SICAR shall be represented by the following Classes and Categories of Shares:

(i) the Founder Share: the Share subscribed at the time of incorporation of the SICAR by the General Partner as Unlimited Shareholder;

(ii) Class A Ordinary Shares which are reserved to all Eligible Investors making Commitments in USD. Class A Ordinary Shares comprises three Categories, namely:

- Class A1 Ordinary Shares will be issued to any Class A Limited Shareholder whose Commitment amounts to less than USD 5 million;

- Class A2 Ordinary Shares will be issued to any Class A Limited Shareholder whose Commitment amounts to USD 5 million or more, but less than USD 40 million; and

- Class A3 Ordinary Shares will be issued to any Class A Limited Shareholder whose Commitment amounts to USD 40 million or more;

(iii) Class B Ordinary Shares which are reserved to all Eligible Investors making Commitments in EUR.

Class B Ordinary Shares comprises three Categories, namely:

- Class B1 Ordinary Shares will be issued to any Class B Limited Shareholder whose Commitment amounts to less than EUR 4,300,000.-;

- Class B2 Ordinary Shares will be issued to any Class B Limited Shareholder whose Commitment amounts to EUR 4,300,000.-or more, but less than EUR 34,800,000.-; and

- Class B3 Ordinary Shares will be issued to any Class B Limited Shareholder whose Commitment amounts to EUR 34,800,000.-or more.

(iv) Class C Ordinary Shares which are reserved to the General Partner and/or any other Person which the General Partner designates. The General Partner will have the right to transfer such Class C Ordinary Shares to whom it thinks fit in its absolute discretion. Any other Person holding Class C Ordinary Shares will have the right to transfer said Ordinary Shares subject to the prior written consent of the General Partner. For the avoidance of doubt the transfer limitations contained under Article 10 below shall not apply to Class C Ordinary Shares.

(v) Class D Ordinary Shares which are reserved to all Class A Defaulting Investors holding Ordinary Shares Compulsorily Converted.

(vi) Class E Ordinary Shares which are reserved to all Class B Defaulting Investors holding Ordinary Shares Compulsorily Converted.

(vii) Class F Ordinary Shares which are reserved to Quilvest Entities in the circumstances described under Article 9.1.

The General Partner further retains the discretion to accept Commitments from Investors in a specific Category and Class below the Minimum Commitment thresholds for such Category and Class abovementioned.

The General Partner may, in its discretion and at any time issue Ordinary Shares in different Classes which may carry different rights and obligations inter alia with regard to their distribution policy, their Minimum Commitment and holding amounts or their target investors.

The General Partner may also, in its discretion sub-divide each Class into one or several Category(ies), which may differ inter alia with regard to their distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions, their fee structure, as more fully described in the Private Placement Memorandum.

Those Classes and Categories of Ordinary Shares will be issued in accordance with the requirements of the 2004 Law and the 1915 Law and shall be disclosed in the Private Placement Memorandum.

Shareholders of the same Category and/or Class will be treated equally pro rata to the number of Ordinary Shares held by them.

8. Issue of shares. The Board is authorised, without any limitation, to issue at any time fully paid in Shares with no par value, in any Category and/or Class, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Ordinary Share in the Class and Category is suspended pursuant to the provisions of Article 16.

The Ordinary Shares will only be issued to Eligible Investors having entered into a Subscription Agreement.

As far as permitted under Luxembourg laws and regulations, any Subscription Agreement may contain specific provisions not contained in the other Subscription Agreements.

The Board may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The Board may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and may fix a minimum commitment amount. The Board may also increase the issue price by any fees and charges as determined by the Board in its discretion and as detailed in the Private Placement Memorandum. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Private Placement Memorandum.

Shares of each Class and/or Category will be offered at their respective Issue Price.

Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the Issue Price. The Issue Price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board and described in the Private Placement Memorandum.

The number of Ordinary Shares of any Category or Class issued to any Investor in connection with any Capital Call will be equal to the amount paid by the Investor under the related Drawdown Notice divided, as the case may be, by the Issue Price per Ordinary Shares of the relevant Category and Class.

The General Partner may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Category and/or Class.

Furthermore, the General Partner may, in its absolute discretion, accept or reject any request for subscriptions for Ordinary Shares of any Category and/or Class.

The General Partner may also restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares of any Category and/or Class by any Prohibited Person as determined by the General Partner or require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not such subscriber is, or will be, a Prohibited Person. The General Partner may decide, in its sole discretion and without having to give any justification, to scale back any Limited Shareholder's Commitment as set forth in such Limited Shareholder's Subscription Agreement and accordingly to accept none or part only of such Limited Shareholder's Commitment by notifying in writing such Limited Shareholder. If the General Partner decides to do so, the number of Ordinary Shares that such Limited Shareholder has committed to subscribe for in its Subscription Agreement and the Shareholder's Commitment shall be reduced accordingly.

9. Capital calls.

9.1 Drawdown Notice, Drawdown Date

Commitments from Investors will be payable, in whole or in part, up to those Investors' Commitment, to the relevant Category and Class on the date specified in any Drawdown Notice sent by the General Partner to the Investors.

The SICAR will commit itself to issue fully paid-in Ordinary Shares of the relevant Category and Class to the Investor to the extent that its Commitment is drawn down and paid in conformity with said Drawdown Notice.

For the avoidance of any doubt, if an Investor has not made any payment upon the execution of its Subscription Agreement, the Undrawn Commitment of such Investor shall, at that time, remain equal to its Commitment.

The General Partner will, at any time before the end of the Commitment Period (or after the end of the Commitment Period but within the limits provided for under Section 12.5 of the Private Placement Memorandum), in its discretion, draw down Commitments from Investors in such installments as the General Partner considers in its sole discretion will be needed by the SICAR. For the avoidance of any doubt, the General Partner is also entitled to make Capital Calls to pay Formation Expenses, Ongoing Expenses or any other fees and expenses of the SICAR (including, for the avoidance of doubt, the Management Fees) and to establish a reserve for working capital purposes.

Capital Calls will usually be made by sending a Drawdown Notice ten (10) calendar days in advance of the Drawdown Date to the relevant Investors. The General Partner may decide to shorten such period in its reasonable discretion, subject to a minimum notice period of five (5) calendar days.

Any Commitment received by the SICAR and expressed in EUR shall be converted into USD for the purpose of determining the USD amount of any investment in any Portfolio Fund or any other liability of the SICAR in order so as to allow Capital Calls to be drawn down from the Shareholders whose Commitments are made in EUR and the Shareholders whose Commitments are made in USD pro rata to their Commitments. The exchange rate to be used for such conversions shall be fixed at 1 EUR for 1.15 USD (the "Fixed Rate"). The USD amount of any Capital Call to be met by

Shareholders whose Commitments are made in EUR (as calculated above) will then be reconverted into Euros at the EUR/USD exchange rate applying on the date upon which the corresponding Drawdown Notice is issued and the EUR amount drawn down from such Shareholders.

Each of Class A and Class B Ordinary Shares shall be issued at their respective Issue Price.

Should the Undrawn Commitments for the Class B Limited Shareholders be insufficient (the "Shortfall") due to adverse exchange rate fluctuations during the term of the SICAR, the General Partner may, in its sole discretion and without liability, take one or more of the following actions (generally in the following order) to make up the Shortfall:

- the recycling of Net Proceeds not yet distributed to the Class B Limited Shareholders to cover cash needs in conformity with Section 18.2 of the Private Placement Memorandum; and/or

- the borrowing of cash to cover the Shortfall, subject to a limit for such borrowing of ten (10) per cent of the Commitments made by such Class B Limited Shareholders. The fees and any interests costs of such borrowing will be allocated to the Class B Limited Shareholders and amounts equal to the outstanding debt principal and interest will be withheld directly from future Distributions payable to the relevant Class B Limited Shareholders until such borrowings have been repaid; and/or

- drawing down, with the consent of the individual Class B Limited Shareholders, additional amounts from such Class B Limited Shareholders and increasing their Commitments by the amounts drawn down in order to cover all or part of the remaining Shortfall. By exception to Section 12.6 of the Private Placement Memorandum, any additional Commitment made by one or more Class B Limited Shareholders for the purpose of this paragraph may be accepted by the General Partner, in its sole discretion (subject to it not unreasonably withholding such acceptance), even if such acceptance takes place after the Final Closing Date and no equalization payment shall be payable thereon. Subscriptions of new Class B Ordinary Shares by said existing Class B Limited Shareholders pursuant to this paragraph will be done in conformity with the applicable provisions of the Private Placement Memorandum. For the avoidance of doubt, any new Ordinary Shares issued following the drawdown of such additional Commitment by an existing Investor will be issued in the same Category and Class as the Category and Class of Ordinary Shares currently held by said existing Investor; and/or

- the subscription, by one or more entities belonging to the Quilvest group (each a "Quilvest Entity"), for Class F Ordinary Shares for any remaining Shortfall, if any, and Class F1, F2 and/or F3 Ordinary Shares will be issued to cover the Shortfall applicable with respect to Class B1, B2 and/or B3 Ordinary Shares respectively. Class F Ordinary Shares will be redeemed in accordance with Section 18.1 of the Private Placement Memorandum.

9.2 Drawn down amounts

At each Capital Call following the acceptance of their Subscription Agreement, Subsequent Investors will have to pay an Equalization Contribution to the relevant Category and Class corresponding to the aggregate percentage of their Commitment that has already been drawn down and paid in by Prior Investors in the same Category and Class, until they have reached such aggregate percentage. Equalization Contributions will be treated for the purposes of Section 18.1(a) of the Private Placement Memorandum as having been paid up at the time such amounts would have been paid had the corresponding Commitments been made at the First Closing Date.

Each Capital Call will be equal to a percentage of each Investor's total Commitment to the relevant Category and Class, adjusted by the Equalization Contribution, such calculation being identical for all Investors of the same Category and Class.

Notwithstanding the above, the General Partner may, with the prior approval of all Shareholders, deviate from the above Capital Call procedures.

9.3 Late Interest

Any Subsequent Investor will have to pay, in addition to its Equalization Contribution, a Late Interest to be paid to the relevant Category or Class of Ordinary Shares.

The Late Interest will be LIBOR three (3) months rate (the rate last published on the First Closing Date) plus five (5) per cent per annum applied on the Equalization Contribution to be paid in by each Subsequent Investor, payable from the date of each relevant previous Capital Call(s) to the date of the corresponding Capital Call.

The relevant Late Interest will be calculated on the basis of the actual number of days elapsed based on a 365 day year.

The Late Interest will only be payable until a Subsequent Investor has paid in the same proportion of the total amount (excluding the Late Interest) as was already paid in by Prior Investors. The Late Interest will be payable in addition to the Commitment of Subsequent Investors.

The amount paid as Late Interest will not be taken into account for the calculation of the Carried Interest.

10. Repurchase of ordinary shares.

10.1 Redemption of Ordinary Shares at Limited shareholders' Request The SICAR is closed-ended. Consequently, it does not repurchase its Ordinary Shares upon the request of the Limited Shareholders.

10.2 Compulsory Redemption of Limited Shares

10.2.1 Compulsory Redemption from Prohibited Persons

If the General Partner discovers at any time that Ordinary Shares are owned by a Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other Person, whether directly or indirectly, the General Partner may, in its sole discretion and

without liability, compulsorily redeem or compulsorily transfer part or all of the Ordinary Shares owned by such Prohibited Person at their latest available Net Asset Value. In case of compulsory redemption, the payment of the redemption proceeds will be made out of cash amounts available for distribution at the level of the SICAR to Limited Shareholders.

Any taxes, commissions and other fees incurred in connection with the abovementioned compulsory redemption or transfer (including those taxes, commissions and fees incurred in any country in which Ordinary Shares are sold) will be charged by way of a reduction to the price to be paid to the Prohibited Person pursuant to the abovementioned the compulsory redemption or transfer.

For the avoidance of doubt, a compulsory transfer effected pursuant to this Article 10.2.1 shall not be subject to the provisions set out in Article 13.2. Furthermore, Ordinary Shares repurchased by the SICAR may not be reissued and will be cancelled in conformity with applicable law.

10.2.2 Other Compulsory Redemption Possibilities Ordinary Shares may be compulsorily redeemed whenever (i) the General Partner considers this to be in the best interest of the SICAR, and (ii) a Distribution by way of compulsory redemption need to be made pursuant to Section 18.1. of the Private Placement Memorandum, subject to the terms and conditions the General Partner will determine and within the limits set forth by law, the Private Placement Memorandum and these Articles. In particular, Ordinary Shares of any Category and Class may be redeemed at the option of the General Partner, on a pro rata basis among the relevant Limited Shareholders.

Ordinary Shares compulsorily redeemed shall be redeemed at their Net Asset Value calculated on the date specified in the relevant compulsory redemption notice sent by the General Partner.

Payment of the Net Asset Value will be made to Limited Shareholders which are not Prohibited Persons no later than fifteen (15) Bank Business Days from the date on which the compulsory redemption has occurred unless legal constraints, such as foreign exchange controls or restrictions on capital movements, or other circumstances beyond the control of the General Partner make it impossible or impracticable to transfer the redemption proceed to the country in which said redemption proceed was to be transferred. However, the General Partner reserves the right to postpone the payment of the redemption proceeds for an additional forty (40) Bank Business Days.

Without prejudice of the specific provisions under Section 18.1. of the Private Placement Memorandum regarding the payment of Distributions by way of compulsory redemption, the General Partner may, at its complete discretion but with the consent of the relevant Limited Shareholder, decide to satisfy payment of the redemption price to this Limited Shareholder wholly or partly in specie by allocating to such Limited Shareholder investments from the pool of assets set-up in connection with the SICAR, equal in value as of the date on which the redemption price is calculated, to the value of the Ordinary Shares to be compulsorily redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Limited Shareholders, and the valuation used shall be confirmed by a special report of the Auditor. The cost of such transfer shall be borne by the transferee.

11. Pledge of shares. Each Limited Shareholder will agree that it will not pledge or grant a security interest in any of its Ordinary Shares to another Limited Shareholder or to any third party without the prior written approval of the General Partner.

12. Conversion of shares. Conversions from one Category and Class of Ordinary Shares into another Category and Class of Ordinary Shares are not allowed unless otherwise provided for under Article 13.

13. Restrictions on transfer and Ownership of shares.

13.1 Transfer of the Founder Share

The transfer restrictions as set forth in this Article 13 shall not apply to the transfers of the Founder Share.

13.2 Transfer of Ordinary Shares

13.2.1 Transfer Notice

In the event that any Limited Shareholder (the "Proposed Transferor") wishes to transfer (the "Proposed Transfer") part or all of its Ordinary Shares (the "Proposed Shares") to a Person (the "Proposed Transferee"), the Proposed Transferor shall be required to give a prior notice no later than thirty (30) Bank Business Days prior to the Proposed Transfer in writing to the General Partner (the "Transfer Notice"). The Transfer Notice shall:

(a) state the name and the address of the Proposed Transferee;

(b) indicate the Proposed Transfer sale price (the "Proposed Price"), the number and Category and Class of Ordinary Shares to be transferred (together with all rights then attached thereto), the amount of the Transferred Undrawn Commitment of the Proposed Transferor, the Proposed Transferor's agent for the sale of the Proposed Shares (if applicable) and other details of the Proposed Transfer as the General Partner may in its absolute discretion determine; and

(c) be counter-signed by the Proposed Transferee.

13.2.2 Transfer to Affiliates and/or Affiliated Trusts Provided that the Proposed Transferor sends a Transfer Notice to the General Partner, any Transfer of Shares to any of the following persons shall not be subject to the Pre-emption Right described under Article 13.2.3:

(a) an Affiliate of this Proposed Transferor; or

(b) a trust which shall hold the Proposed Shares on trust for the sole benefit of the Proposed Transferor (the "Affiliated Trust").

After the Proposed Transfer to an Affiliate or an Affiliated Trust has been effected, if at any time the Proposed Transferee ceases to be an Affiliate or an Affiliated Trust of the Proposed Transferor, then the Proposed Transferee shall transfer all of the Proposed Shares in the SICAR back to the Proposed Transferor, an Affiliate of the Proposed Transferor or an Affiliated Trust of the Proposed Transferor as soon as reasonably possible.

13.2.3 Limited Shareholders' Pre-emption Right

Upon receipt of a Transfer Notice where the Proposed Transferee is not an Affiliate or an Affiliated Trust, the General Partner, acting in relation to the SICAR, shall have the right to purchase all but not some only of the Proposed Shares or to designate a Person which shall purchase all but not some only of the Proposed Shares from the Proposed Transferor at the Proposed Price (the "Pre-emption Right").

For the avoidance of doubt Proposed Shares repurchased by the General Partner, acting in relation to the SICAR, may not be reissued and will be cancelled in conformity with applicable law. The General Partner, acting in relation to the SICAR, shall have a period of thirty (30) Bank Business Days from receipt of the Transfer Notice to inform that Proposed Transferor whether or not the Pre-emption Right will be exercised. If neither the General Partner nor the other Limited Shareholders of the same Category and Class (the "Beneficiary Shareholders") elect to exercise said Pre-emption Right or if the General Partner fails to respond within such period, said Pre-emption Right shall lapse and the Proposed Transfer will proceed subject to General Partner right of refusal described below.

Within ten (10) Bank Business Days from receipt of the Transfer Notice, should the General Partner, acting in relation to the SICAR, decide not to use the Pre-emption Right, the General Partner shall notify the Beneficiary Shareholders of the Proposed Transfer in writing (the "General Partner Notice"), specifying the information provided in the Transfer Notice.

Upon receipt of the General Partner Notice, the Beneficiary Shareholders shall have the right, between them, to purchase all but not some only of the Proposed Shares at the Proposed Price and on terms and conditions no less favorable than those contained in the Transfer Notice, exercisable within fifteen (15) Bank Business Days following the sending of the General Partner Notice.

At the end of the reflection period following the General Partner Notice, if one or more of the Beneficiary Shareholders notifies the General Partner in writing of its intention to purchase all but not part only of the Proposed Shares, the General Partner shall inform the Proposed Transferor as soon as possible, by registered letter with return receipt requested, of the number of Beneficiary Shareholders interested in the Proposed Shares. In case of plurality of Beneficiary Shareholders interested, the Proposed Shares shall be allocated amongst said Beneficiary Shareholders pro rata the number of Ordinary Shares held by them at the end of the reflection period (as nearly as may be possible without involving fractions of Ordinary Shares).

13.2.4 General Partner Right of Refusal Notwithstanding anything to the contrary under this Article 13, the General Partner shall have the right to refuse a Proposed Transferee and notify the Proposed Transferor, within a period of thirty (30) Bank Business Days from the receipt of the Transfer Notice, of its refusal decision. The General Partner may withhold its consent for any reasonable reasons including, but without limitation, those referred to below:

- if the General Partner considers that the transfer would or could adversely affect the SICAR or the General Partner (or any Affiliate thereof) to any charge or taxation to which it would not otherwise be subject;
- if the General Partner considers that the effect of such transfer of Ordinary Shares will result in a violation of Luxembourg laws and regulations including without limitation the 2004 Law;
- if the General Partner considers that the transfer would violate any other applicable laws or regulations or any term or provision of these Articles of Incorporation and Private Placement Memorandum, or if the General Partner considers that the proposed transferee will be unable to meet its obligations hereunder; and/or
- if the transferee is not an Eligible Investor.

14. Default provisions. If an Investor or Limited Shareholder fails to pay any amount on its Undrawn Commitments (i) pursuant to a Drawdown Notice by the Drawdown Date as set out in such Drawdown Notice, or (ii) due and payable by said Investor or Limited Shareholder pursuant to its Subscription Agreement or to any transfer agreement signed by it in relation to the transfer of Ordinary Shares to it, any such unpaid amount shall automatically bear interest with effect from the Drawdown Date until payment in full at the rate of LIBOR three months rate (established on the Drawdown Date) plus eight (8) per cent per annum (the "Accrued Interest"). Such an Investor or Limited Shareholder will be deemed to be overdue (an "Overdue Investor").

If payment of any amounts so due is not made at the latest on expiry of a period of thirty (30) calendar days following service of a notice by the General Partner requiring the Overdue Investor to pay the amount due plus the Accrued Interest, then such Overdue Investor will be deemed a defaulting investor (a "Defaulting Investor").

Any Defaulting Investor having a seat on an Investor Advisory Committee will automatically cease to be a member of such Investor Advisory Committee once said member, or the Investor represented, is deemed a Defaulting Investor.

The General Partner may, in its discretion, take any one or more of the following actions in relation to a Defaulting Investor:

- Compulsory transfer:

The General Partner may identify one or more purchasers (including the General Partner itself or any Affiliate thereof) who are desirous to purchase the Ordinary Shares already held by the Defaulting Investor from the Defaulting Investor at a price per Ordinary Share (the "Transfer Price") determined as follows:

* where the Defaulting Investor has contributed fifteen (15) per cent or less of its Commitment to the relevant Category and Class, the Transfer Price for the aggregate amount of Ordinary Shares compulsorily transferred will be one USD (\$1.00.-);

* where the Defaulting Investor has contributed more than fifteen (15) per cent but not more than fifty (50) per cent of its Commitment to the relevant Category and Class, the Transfer Price will be the lesser of thirty (30) per cent of: (i) the Defaulting Investor's Net Defaulted Contribution; and (ii) the Net Defaulted Value of the Defaulting Investor's relevant Ordinary Share at the date of default, subject in each case to a minimum Transfer Price for the aggregate amount of Ordinary Shares compulsorily transferred of one USD (\$1.00.-);

* where the Defaulting Investor has contributed more than fifty (50) per cent of its Commitment to the relevant Category and Class, the Transfer Price will be equal to the lesser of fifty (50) per cent of: (i) the Defaulting Investor's Net Defaulted Contribution; and (ii) the Net Defaulted Value of the Defaulting Investor's relevant Ordinary Share at the date of default, subject in each case to a minimum Transfer Price for the aggregate amount of Ordinary Shares compulsorily transferred of one USD (\$1.00.-).

The General Partner shall be authorized, as attorney for the Defaulting Investor, to take all such actions as the General Partner may consider necessary or desirable in order to compulsorily transfer the Defaulting Investor's Ordinary Shares.

The Defaulting Investor shall be liable to pay to the SICAR the following amounts which will be deducted from the Transfer Price payable to the Defaulting Investor: (i) any costs or expenses (including any taxes and legal fees) incurred by the SICAR, the General Partner or their Affiliates in relation to dealing with the Defaulting Investor, (ii) any costs (including interest costs) incurred directly or indirectly as a result of any borrowings entered into in relation to the SICAR to cover any shortfall which results from the actions of the Defaulting Investor, and (iii) any outstanding Accrued Interest, save that the maximum aggregate deduction for costs falling within (i), (ii) or (iii) shall be equal to twenty (20) per cent of the Defaulting Investor's Commitment.

Any purchaser acquiring Ordinary Shares from the Defaulting Investor shall be obliged to meet the Defaulting Investor's Undrawn Commitment (or where it is only purchasing a proportion of the Defaulting Investor's Ordinary Shares, such proportion of its Undrawn Commitment).

- Compulsory conversion

The General Partner may (i) compulsorily convert all Ordinary Shares of the Defaulting Investor into a Category and Class of Ordinary Shares reserved for Defaulting Investors (the "Ordinary Shares Compulsorily Converted") as further described below, and (ii) terminate the Defaulting Investor's Undrawn Commitment. Class D and Class E Ordinary Shares will be issued, respectively, to Class A and Class B Defaulting Investors where a compulsory conversion is decided upon by the General Partner.

Notwithstanding to the contrary in these Articles of Incorporation or in the Private Placement Memorandum, Class D and Class E Ordinary Shares will not have any voting right.

Class D Ordinary Shares may comprise one or more of the following three Categories, namely:

* Class D1 Ordinary Shares will be issued to any Class D Limited Shareholder whose Class A1 Ordinary Shares have been compulsorily converted;

* Class D2 Ordinary Shares will be issued to any Class D Limited Shareholder whose Class A2 Ordinary Shares have been compulsorily converted; and

* Class D3 Ordinary Shares will be issued to any Class D Limited Shareholder whose Class A3 Ordinary Shares have been compulsorily converted.

Class E Ordinary Shares may comprise one or more of the following three Categories, namely:

* Class E1 Ordinary Shares will be issued to any Class E Limited Shareholder whose Class B1 Ordinary Shares have been compulsorily converted;

* Class E2 Ordinary Shares will be issued to any Class E Limited Shareholder whose Class B2 Ordinary Shares have been compulsorily converted; and

* Class E3 Ordinary Shares will be issued to any Class E Limited Shareholder whose Class B3 Ordinary Shares have been compulsorily converted.

The General Partner may also suspend the right to receive any distribution of any kind for any Ordinary Shares Compulsorily Converted within the limits provided for in the Private Placement Memorandum. Class D and Class E Ordinary Shares shall have no voting rights.

- Other remedies

The General Partner may reduce or terminate the Defaulting Investor's Undrawn Commitment and/or exercise any other remedy available under applicable law.

A Defaulting Investor shall be discharged from all obligations to the SICAR following the compulsory transfer or compulsory redemption of its Ordinary Shares as abovementioned.

The Investors acknowledge and agree that no course of dealing between the SICAR, its General Partner, their Affiliates and the Defaulting Investor and no delay in exercising any right, power or remedy conferred to the General Partner under this Article 14 shall operate as a waiver or otherwise prejudice any such right, power or remedy. In addition the General Partner, acting as general partner of the SICAR, may, in its discretion, institute a legal action against Defaulting Investors for specific performance of their obligations to make the payments under the Drawdown Notice and any other payment to be made by Investors pursuant to this Article 14. Each Investor agrees that, should it become a Defaulting Investor, it will pay on demand all costs and expenses (including lawyers' fees) incurred by or on behalf of the SICAR in connection with the enforcement of this Article 14 against such Defaulting Investor. The payment of such cost and expenses shall not constitute a discharge under the Commitment.

Non-defaulting Limited Shareholders may be delivered an additional Drawdown Notice to make up any shortfall of a Defaulting Investor (not to exceed each Limited Shareholder's Undrawn Commitment).

15. Calculation of the net asset value per ordinary share. The Net Asset Value per Ordinary Share of each Category and Class will be calculated by the Central Administration Agent under the responsibility of the General Partner with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law and with LuxGAAP.

The Net Asset Value per Ordinary Share of each Category and Class will be expressed in the Reference Currency.

The Net Asset Value per Ordinary Share will be rounded down to two (2) decimal places.

The Net Asset Value per Ordinary Share of each Category and Class on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of the SICAR attributable to such Category and Class, being the value of the portion of the SICAR's gross assets less the portion of SICAR's liabilities attributable to such Category and Class, on such Valuation Day, by (ii) the number of Ordinary Shares of such Category and Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 15 are rules for determining the Net Asset Value per Ordinary Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the SICAR or any Ordinary Shares issued by the SICAR.

The net assets of the SICAR will be expressed in USD.

In determining the Net Asset Value per Ordinary Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The SICAR's assets are valued on the basis of their fair value.

The calculation of the Net Asset Value per Ordinary Share of each Category and Class will be made in the following manner:

15.1 Assets of the SICAR

The assets of the SICAR shall include:

- all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds from securities sold or any other assets sold but not delivered);
- all bonds, time notes, certificates of deposit, stocks, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the SICAR;
- all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the SICAR to the extent information thereon is reasonably available to the SICAR;
- all interest accrued on any interest bearing assets owned by the SICAR, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- the formation expenses of the SICAR insofar as the same have not been fully amortized; and
- all other assets of any kind and nature, including prepaid expenses and proceeds from swap transaction.

The value of the SICAR's assets shall be determined as follows:

- the shares, units or interests which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available price on the stock exchange, which is normally the principal market for such assets;
- the shares, units or interests which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued using a valuation technique in accordance with the principles and guidelines of the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV guidelines)
- the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- all other securities, interests and other assets, including debt securities and securities or interests for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other

assets will be valued by the General Partner at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner. Money market instruments held by the SICAR with a remaining maturity of less than one year will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

The General Partner may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the SICAR. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administration Agent can rely on such deviations as approved by the SICAR for the purpose of the Net Asset Value calculation.

15.2 Liabilities of the SICAR The liabilities of the SICAR shall include:

- all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- all accrued or payable expenses (including but not limited to administrative expenses, advisory fees, including incentive fees, if any, custody fees, transfer agency fees and central administration fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers);
- all known liabilities, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the SICAR, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- an appropriate provision for taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the SICAR, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the SICAR;
- all other liabilities of the SICAR of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the SICAR shall take into account all expenses payable by the SICAR and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

For the purpose of Sections 15.1 and 15.2,

- Ordinary Shares to be issued by the SICAR will be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the SICAR the price therefore will be deemed to be an asset of the SICAR;
 - Ordinary Shares of the SICAR to be redeemed (if any) will be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the SICAR the price therefore will be deemed to be a liability of the SICAR;
 - all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Accounting Currency will be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Ordinary Share. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner; and
 - where on any Valuation Day the SICAR has contracted to:
 - * purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset will be shown as a liability of the SICAR and the value of the asset to be acquired will be shown as an asset of the SICAR;
 - * sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset will be shown as an asset of the SICAR and the asset to be delivered by the SICAR will not be included in the assets of the SICAR;
- provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value will be estimated by the General Partner.

16. Suspension of the calculation of the net asset value per ordinary share, of the issue and the redemption of shares. The General Partner may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value of Shares where:

- the Net Asset Value of a substantial portion of the underlying Portfolio Funds are themselves suspended or cannot be determined accurately so as to reflect the value of the assets of the underlying Portfolio Funds as at the Valuation Day;
- any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial portion of the SICARs' investments are quoted is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;
- the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of SICAR's assets would be impracticable;
- any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the SICAR's investments or the current prices on any market or stock exchange; or
- any period when the SICAR is unable to repatriate funds or during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange.

No issue or redemption of Shares will take place during any period when the calculation of the Net Asset Value is suspended. Notice of any suspension will be given to Shareholders, if, according to the General Partner, the suspension will exceed eight (8) calendar days.

Chapter III. Administration and Supervision

17. Determination of the general partner. The SICAR shall be managed by QS GEO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), in its capacity as Unlimited Shareholder of the SICAR.

The General Partner may be removed for Cause, following a final decision by a Luxembourg Court, by a resolution of the general meeting of Shareholders taken pursuant to the quorum and majorities required to amend these Articles of Incorporation. For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, to validly decide on its removal for Cause.

The General Partner may be removed at any time without Cause by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders taken pursuant to the quorum and majorities required to amend these Articles of Incorporation, such decision requiring the approval of the General Partner.

Upon the removal of the General Partner, a new general partner of the SICAR will be appointed by decision of the general meeting of Shareholders taken pursuant to the quorum and majorities required to amend these Articles of Incorporation.

18. Powers of the general partner. The General Partner will have the broadest powers to administer and manage the SICAR, to act in the name of the SICAR in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the SICAR's corporate object.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the General Partner. The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the SICAR.

The General Partner will have the power, in particular, to decide on the investment objectives, policies and restrictions and the course of conduct of the management and business affairs of the SICAR, in compliance with these Articles of Incorporation and the applicable laws and regulations. The General Partner will have the power to enter into administration, investment and adviser agreements and any other contract and undertakings that it may deem necessary, useful or advisable for carrying out the corporate object of the SICAR.

19. Representation of the SICAR. The SICAR will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by the individual signature of anyone of the Manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the Managers. No Limited Shareholder shall represent the SICAR.

20. Liability of the general partner and the limited shareholders. The General Partner shall be liable with the SICAR for all debts and losses, which cannot be recovered out of the SICAR's assets. The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the SICAR in any manner or capacity whatsoever except when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions to the SICAR.

21. Delegation of powers; Agents of the general partner. The General Partner may, at any time, appoint officers or agents of the SICAR as required for the affairs and management of the SICAR, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the SICAR without losing the benefit of their limited liability. The appointed officers or agents shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the General Partner.

The General Partner will determine any such investment adviser's, subinvestment advisers', officer's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. The General Partner may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

22. Indemnification. Neither the General Partner, nor any of its Affiliates, shareholders, officers, directors/managers, members, employees, consultants, partners, agents and representatives nor any of their respective Affiliates (collectively, the "Indemnified Parties") will have any liability, responsibility or accountability in damages or otherwise to any Shareholder, and the SICAR agrees to indemnify, pay, protect and hold harmless each Indemnified Party from and against, any and all liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses and disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of attorneys, defense, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the Indemnified Parties or the SICAR) and all costs of investigation in connection therewith which may be imposed on, incurred by, or asserted against the Indemnified Parties or the SICAR or in any way relating to or arising out of, or alleged to relate to or arise out of, any action or inaction on the part of the SICAR, on the part of the Indemnified Parties when acting on behalf of the SICAR or on the part of any agents when acting on behalf of the SICAR; provided that the General Partner in its capacity as Unlimited Shareholder of the SICAR will be liable, responsible and accountable for and will indemnify, pay, protect and hold harmless the SICAR from and against, and the SICAR will not be liable to the General Partner for, any portion of such liabilities, obligations, losses, damages, penalties, actions, judgments, suits, proceedings, costs, expenses or disbursements of any kind or nature whatsoever (including, without limitation, all reasonable costs and expenses of

attorneys, defense, appeal and settlement of any and all suits, actions or proceedings instituted or threatened against the SICAR and all costs of investigation in connection, therewith asserted against the SICAR) which result from the General Partner's fraud, gross negligence or willful misconduct. In any action, suit or proceeding against the SICAR, or any Indemnified Party relating to or arising, or alleged to relate to or arise, out of any such action or non-action, the Indemnified Parties will have the right to jointly employ, at the expense of the SICAR, counsel of the Indemnified Parties' choice, which counsel will be reasonably satisfactory to the SICAR, in such action, suit or proceeding. If joint counsel is so retained, an Indemnified Party may nonetheless employ separate counsel, but at such Indemnified Party's own expense.

If an Indemnified Party is determined to have committed fraud, gross negligence or willful misconduct, it will then have to reimburse all the expenses paid by the SICAR on its behalf under the preceding paragraph.

23. Conflict of interest. The SICAR will enter into all transactions on an arm's length basis.

In the event that the SICAR is presented with an investment proposal involving assets owned (in whole or in part) by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, any Affiliate thereof or any entity affiliated to the Quilvest group, or with an investment proposal advised by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, any Affiliate thereof or any entity affiliated to the Quilvest group, or involving any company whose shares are held by, or which has borrowed funds from a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, any Affiliate thereof or any entity affiliated to the Quilvest group, including any company managed, advised, or promoted by a Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager, any Affiliates thereof or any entity affiliated to the Quilvest group, the Shareholder, shareholder of the General Partner, Manager, any Affiliates thereof or any entity affiliated to the Quilvest group as applicable, will fully disclose this conflict of interests to the General Partner who will make a decision on such investment.

According to the general principles of Luxembourg law, such decision will be made by the General Partner with loyalty, honesty and good faith provided that the General Partner and its Managers will always act and enter into transactions bona fide on an arm's length basis in what they consider to be the best interest of the SICAR (and not the interest of a given Shareholder, a shareholder of the General Partner, a Manager or any Affiliate thereof).

For the avoidance of doubt, no contract or other transaction between the SICAR and any other company or firm will be affected or invalidated by the fact that any one or more of the General Partner or the Managers is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any of the General Partner or the Managers who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the SICAR will contract or otherwise engage in business will not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

24. Investment committee. The General Partner may form an internal investment committee (the "Investment Committee"), whose role will be to supervise all investment activities to be carried out by the General Partner in connection with the SICAR.

25. Investor advisory committee. The General Partner may, at any time and in its absolute discretion, establish an investor advisory committee (the "Investor Advisory Committee"), comprised of a limited number of representatives of a specific Class of Limited Shareholders selected by the General Partner. The General Partner may request from the Investor Advisory Committee to provide the General Partner with specific advice on questions dealing, inter alia, with the review and resolution of potential conflicts of interest referred to it by the General Partner and to review any changes proposed to the SICAR's investment strategy and investment criteria. For the avoidance of doubt, any advice provided by an Investor Advisory Committee will not be binding on the General Partner.

26. Investment policies and Restrictions. The Board has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of the SICAR, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes of Shares and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the SICAR, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Private Placement Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

27. Auditors. The accounting data related in the annual report of the SICAR shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the SICAR. The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2004 Law.

Chapter IV. General meetings - Accounting year - Distributions

28. General meetings of shareholders of the SICAR. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the SICAR will represent the entire body of Shareholders of the SICAR. The general meeting of the Shareholders will deliberate only on the matters, which are not reserved to the General Partner by these Articles of Incorporation or by law.

General meetings of Shareholders will be called by the General Partner, or by Shareholders holding a minimum of ten (10) per cent of the SICAR's share capital.

The annual general meeting of Shareholders will be held at the SICAR's registered office or at any other location in the City of Luxembourg on the first Thursday of the month of May (unless such date falls on a legal bank holiday, in which case on the next Bank Business Day) at 2 p.m. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices.

Notices of all general meetings will be sent by registered mail by the Central Administration Agent to all Shareholders at their registered address at least eight (8) calendar days prior to such meeting. Such notices will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting. To the extent required by Luxembourg law, further notices will be published in the Mémorial and in one Luxembourg newspaper.

The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the Shareholders can waive all convening requirements and formalities.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Without prejudice to the relevant provisions under Article 14, Each Share of whatever Category and/or Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, such person need not be a Shareholder and who may be a Manager of the SICAR's General Partner.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

As far as permitted by the 1915 Law and these Articles of Incorporation, no decision of the general meeting of Shareholders will be validly taken without the prior approval of the General Partner.

Any decision to voluntarily withdraw the status of the SICAR as a société d'investissement en capital à risque will require the prior written approval of the CSSF and the unanimous approval of all Shareholders.

29. General meetings of shareholders of a class and Category of shares. The Shareholders of a Category and Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Category and Class.

The provisions of Article 28, paragraphs 1, 2, 5, 6, 7, 8 and 9 shall apply mutatis mutandis to such general meetings.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Manager of the SICAR's General Partner.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Category and Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the SICAR, affecting the rights of the Shareholders of any Category and Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Category and Class, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Category and Class in compliance with the 1915 Law.

30. Accounting year. The accounting year of the SICAR shall commence on the first day of January of each year and shall end on the thirty-first day of December of the same year.

31. Distributions. The right to distributions and the rights to capital reimbursement of each Class of Shares are determined by the General Partner in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum. No distribution can take place if, following this distribution, the capital of the Company would fall below the minimum capital provided for by law.

Chapter V. Final provisions

32. Custodian. To the extent required by law, the SICAR shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2004 Law.

If the Custodian desires to withdraw from the custody agreement, the Board shall use its best endeavours to find another bank to be custodian in place of the withdrawing Custodian, and the Board shall appoint such bank as custodian of the SICAR's assets. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

33. Dissolution of the SICAR. The SICAR will be dissolved automatically at arrival of its term as may be extended in conformity with Article 3.

Furthermore, the SICAR may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to (i) the approval of the General Partner; and (ii) the quorum and majority requirements referred to in Article 35.

The SICAR shall not be dissolved in the case of the General Partner's legal incapacity, dissolution, resignation, retirement, insolvency or bankruptcy or for any other reason provided under applicable law where it is impossible for the General Partner to act.

In the cases mentioned under the preceding paragraph, the general meeting of Shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation, subject to prior CSSF approval.

The issue of new Shares by the SICAR shall cease on the date of publication of the notice of the general meeting of Shareholders, to which the dissolution and liquidation of the SICAR shall be proposed.

34. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and the compensation, subject to the supervision of the relevant supervisory authority in the best interests of the Shareholders. The proceeds of the liquidation of the SICAR, net of all liquidation expenses, shall be distributed by the liquidators among the holders of Shares in each Category and/or Class in accordance with their respective rights. The amounts not claimed by Shareholders at the end of the liquidation process shall be deposited, in accordance with Luxembourg law, with the Caisse de Consignations in Luxembourg until the statutory limitation period has lapsed.

35. Amendments to the articles of incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Law and with the prior approval of the General Partner (except in the case provided for under Article 17). Each amendments to the Articles of Incorporation entailing a variation of rights of a Class of Shares must be approved by a resolution of the general meeting of Shareholders and of a separate meeting of the Shareholders of the relevant Class of Shares and with the prior approval of the General Partner (except in the case provided for under Article 16).

36. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law.

Transitory dispositions

The first financial year will begin on the date of the formation of the SICAR and will end on 31 December 2011.

The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and Payment

The initial share capital of the SICAR is subscribed as follows:

Founder Share:	Subscribed capital	Number of shares
Subscriber		
QS GEO S.à r.l.	USD 1.-	1
Ordinary Shares of Class C:		
Subscriber	Subscribed capital	Number of ordinary shares
Quilvest Europe S.A.	USD 49,999.-	49,999

The Founder Share and the Ordinary Shares have been fully paid in cash, so that the sum of fifty thousand USD (USD 50,000.-) is forthwith at the free disposal of the SICAR, as has been proven to the notary.

Annual reports

The Board shall endeavour to ensure that Shareholders receive an audited annual report comprising information on all investments made by the SICAR and details of the financial performance of the SICAR to each financial year.

Audited annual reports will be made available for public inspection at the registered office of the SICAR and the latest annual report shall be available at least fifteen (15) Bank Business Days before the annual general meeting.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the 1915 Law are fulfilled.

Expenses

The expenses, which shall be borne by the SICAR as a result of its incorporation, are estimated at approximately four thousand euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above Shareholders representing the totality of Shares and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary meeting of Shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

- 1) The SICAR's registered office is fixed at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The following is appointed independent auditor: KPMG Audit., having its registered office at 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 3) The term of office of the independent auditor shall end at the annual general meeting of Shareholders to be held in 2012.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, surname, status and residence, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

(1) QS GEO S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 84, Grand-Rue, L1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Monsieur Kristof Meynaerts, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux autorités d'enregistrement.

(2) Quilvest Europe S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social est sis au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Monsieur Kristof Meynaerts, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui, paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux autorités d'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre préliminaire - Définitions

Dans les présents Statuts, les termes suivants auront le sens qui leur est donné ci-dessous:

«Action de l'Actionnaire commandité»	action de l'Actionnaire commandité détenue par le Commandité dans le capital de la SICAR en sa capacité d'actionnaire commandité
«Actionnaire commandité»	QS GEO S.à r.l. qui détient une (1) Action de l'Actionnaire commandité et qui assumera, en tant qu'actionnaire commandité, une responsabilité illimitée pour toute obligation ne pouvant être honorée à partir des actifs de la SICAR
«Actionnaires bénéficiaires»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13.2.3
«Actionnaires commanditaires»	les porteurs d'Actions ordinaires de toute Catégorie et Classe (actions ordinaires de commanditaires) dont la responsabilité est limitée au montant de leur investissement dans la SICAR
«Actionnaires»	les détenteurs des Actions, à savoir les Actionnaires commanditaires et/ou l'Actionnaire commandité, selon le cas
«Actions ordinaires de Classe A»	toutes Actions ordinaires de Classe A1, A2 et A3 disposant des droits et soumises aux restrictions définis dans le Private Placement Memorandum et dans les présents Statuts
«Actions ordinaires de Classe B»	toutes Actions ordinaires de Classe B1, B2 et B3 disposant des droits et soumises aux restrictions définis dans le Private Placement Memorandum et dans les présents Statuts
«Actions ordinaires de Classe C»	toutes Actions ordinaires de Classe C1, C2, C3 C4, C5 et C6 disposant des droits et soumises aux restrictions définis dans le Private Placement Memorandum et dans les présents Statuts
«Actions ordinaires de Classe D»	toutes Actions ordinaires de Classe D1, D2 et D3 disposant des droits et soumises aux restrictions définis dans le Private Placement Memorandum et dans les présents Statuts
«Actions ordinaires de Classe E»	toutes Actions ordinaires de Classe E1, E2 et E3 disposant des droits et soumises aux restrictions définis dans le Private Placement Memorandum et dans les présents Statuts
«Actions ordinaires de Classe F»	toutes Actions ordinaires de Classe F1, F2 et F3 disposant des droits et soumises aux restrictions définis dans le Private Placement Memorandum et dans les présents Statuts

«Actions ordinaires obligatoirement converties»	se reporter à la définition donnée à l'Article 14
«Actions ordinaires»	les actions ordinaires de toute Catégorie et Classe (actions ordinaires de commanditaire) détenues par les Actionnaires commanditaires dans le capital de la SICAR
«Actions»	les actions du capital de la SICAR, y compris l'Action de l'Actionnaire commandité détenue par le Commandité et les Actions ordinaires de toute Catégorie et Classe détenues par les Actionnaires commanditaires
«Actions proposées»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13.2.1
«Affiliés»	toute personne morale ou autre entité qui, vis-à-vis de la Personne concernée, agit directement ou indirectement en tant que société holding, filiale de cette société holding ou en tant que filiale. Une entité est considérée comme la société holding d'une autre entité lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote. Elle est considérée comme la filiale d'une Personne lorsque cette dernière détient la majorité de ses droits de vote
«Agent d'administration centrale»	Quilvest Luxembourg Services S.A., ou toute autre Personne nommée ultérieurement en tant qu'agent d'administration centrale de la SICAR
«Appel de fonds»	appel effectué par le Commandité afin de demander aux Actionnaires commanditaires de verser l'intégralité ou une partie de leurs Engagements non appelés conformément aux modalités de l'Avis de tirage
«Article»	un article des présents Statuts
«Avis de cession»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13.2.1
«Avis de tirage»	au titre de chaque Catégorie et Classe, l'avis par lequel le Commandité informe chaque Actionnaire commanditaire de la Catégorie et Classe concernées d'un Appel de fonds et demande à l'Actionnaire commanditaire concerné de verser au profit de la Catégorie et Classe concernées l'intégralité ou une partie de ses Engagements non appelés restants. L'Avis de tirage précise, pour chaque Actionnaire commanditaire, le montant à verser par ce dernier, le numéro de compte sur lequel le paiement doit être effectué et la Date d'appel de fonds
«Avis du Commandité»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13.2.3
«Catégorie»	une ou plusieurs catégorie(s) d'Actions ordinaires au sein d'une Classe pouvant être souscrite(s)
«Cédant proposé»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13.2.1
«Cession proposée»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13.1
«Cessionnaire proposé»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13.2.1
«Classe(s)»	une ou plusieurs Classe(s) d'Actions disponible(s), à laquelle ou auxquelles s'applique une structure de frais, une politique de dividende, une Devise de référence ou une politique de couverture spécifiques
«Clôture ultérieure»	Date de clôture située entre la Première date de clôture et la Date de clôture finale incluse
«Comité de conseil des Investisseurs»	se reporter à la définition donnée à l'Article 25
«Comité d'investissement»	se reporter à la définition donnée à l'Article 24
«Commandité»	QS GEO S.à r.l., société à responsabilité limitée luxembourgeoise chargée de la gestion de la SICAR
«Commission de gestion»	se reporter à la définition donnée dans le Private Placement Memorandum
«Conseil»	le conseil des Gérants du Commandité
«Contrat de souscription»	le contrat de souscription conclu entre un Investisseur et la SICAR en vertu duquel: <ul style="list-style-type: none"> - l'Investisseur s'engage, entre autres, à souscrire des Actions ordinaires d'une Catégorie et d'une Classe spécifiques pour un montant maximum donné, lequel sera payable au profit desdites Catégorie et Classe dans son intégralité ou en partie contre l'émission d'Actions ordinaire de la Catégorie et de la Classe concernées lorsque l'Investisseur reçoit un Avis de tirage; et - la SICAR s'engage à émettre des Actions ordinaires entièrement libérées de la Catégorie et de la Classe concernées au profit de l'Investisseur, à condition que l'Engagement de l'Investisseur soit appelé et versé

«Contribution de péréquation»	montant de l'Engagement à verser par les Investisseurs ultérieurs à la Catégorie et la Classe concernées correspondant au montant cumulé de leur Engagement ayant déjà été appelé et versé par les Investisseurs précédents
«Contribution nette en défaut»	montant net de la contribution d'un Investisseur défaillant pour l'émission d'Actions ordinaires d'une Catégorie et d'une Classe données correspondant au Montant versé par ledit Investisseur défaillant au titre de ces Actions ordinaires moins les éventuelles Distributions versées à ce dernier jusqu'à la date du défaut
«CSSF»	Commission de Surveillance du Secteur Financier (autorité luxembourgeoise), ou tout successeur éventuel
«Date d'appel de fonds»	date à laquelle un Appel de fonds est payable par les Actionnaires commanditaires, déterminée conformément aux dispositions du Private Placement Memorandum
«Date de clôture»	date définie par le Commandité à laquelle les Contrats de souscription ont été reçus et acceptés par ce dernier
«Date de clôture finale»	se reporter à la définition donnée dans le Private Placement Memorandum
«Déficit»	se reporter à la définition donnée à l'Article 9.1.2
«Dépenses courantes»	les dépenses d'exploitation telles que définies dans le Private Placement Memorandum
«Dépositaire»	tout établissement de crédit au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, pouvant être nommé en tant que dépositaire de la SICAR
«Devise de comptabilité»	devise de consolidation des comptes de la SICAR, à savoir l'USD
«Devise de référence»	l'USD au titre de chaque Catégorie de Classe A et D ainsi que pour les Classes C1, C2 et C3; l'EUR au titre de chaque Catégorie de Classe B et E ainsi que pour les Classes C4, C5 et C6
«Distribution»	se reporter à la définition donnée dans le Private Placement Memorandum
«Droit de préemption»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13.2.3
«Engagement»	engagement d'un Investisseur à souscrire des Actions ordinaires de toute Catégorie ou Classe et à les payer dans les délais et conformément aux modalités définis à l'Article 8 et résumés dans le Contrat de souscription signé par l'Investisseur concerné
«Engagement minimum»	montant minimum de l'Engagement que chaque Investisseur doit placer dans une Catégorie et une Classe données
«Engagements non appelés»	portion de l'Engagement d'un Investisseur à souscrire des Actions ordinaires de toute Catégorie et Classe conformément au Contrat de souscription correspondant qui n'a pas encore été appelée et versée au profit de la Catégorie et de la Classe concernées
«Entité Quilvest»	se reporter à la définition donnée à l'Article 9.1
«EUR» ou «€»	monnaie ayant cours légal dans les Etats membres de l'Union européenne qui ont adopté une monnaie unique conformément au Traité établissant la Communauté européenne, tel qu'amendé en tant que de besoin
«Frais de constitution»	définis dans le Private Placement Memorandum
«Gérant»	tout membre du Conseil
«Intérêt couru»	se reporter à la définition donnée à l'Article 14
«Intérêt moratoire»	intérêt payable par un Investisseur ultérieur au titre de sa Contribution de péréquation conformément aux dispositions de l'Article 9.3
«Investisseur précédent»	tout Investisseur dans la Catégorie et la Classe concernées au profit duquel des Actions ordinaires ont été émises par la SICAR avant l'émission de nouvelles Actions ordinaires aux Investisseurs ultérieurs dans ces mêmes Catégorie et Classe
«Investisseur défaillant»	un Investisseur déclaré défaillant par le Commandité conformément à l'Article 14
«Investisseur en retard de paiement»	se reporter à la définition donnée à l'Article 14
«Investisseur ultérieur»	un Investisseur dont l'Engagement a été accepté à une date de Clôture ultérieure
«Investisseurs éligibles»	les investisseurs qualifiés d'investisseurs avertis conformément aux

	dispositions de l'article 2 de la Loi de 2004
«Investisseurs»	les Investisseurs éligibles ayant signé un Contrat de souscription (pour éviter toute ambiguïté, ce terme comprendra, le cas échéant, les Actionnaires)
«Jour d'évaluation»	le 30 juin et le 31 décembre de chaque année et toute autre date pouvant être déterminée en tant que de besoin par le Commandité à laquelle la Valeur nette d'inventaire est calculée conformément aux présents Statuts et au Private Placement Memorandum
«Jour ouvré bancaire»	tout jour où les banques sont ouvertes à Luxembourg
«LIBOR»	taux interbancaire offert à Londres (London Interbank Offered Rate)
«Loi de 1915»	la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée
«Loi de 2004»	la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque, telle que modifiée
«Motif»	Le terme «Motif» se limite aux événements suivants: (a) toute action en cours visant à déclarer le Commandité en faillite ou à le soumettre à toute procédure prévue par une loi sur les faillites; (b) un ordre donné, une résolution adoptée ou une action présentée en vue de la liquidation du Commandité ou de la nomination d'un liquidateur provisoire pour le Commandité, ou toute action en cours visant cette nomination; (c) une mise en redressement judiciaire ou une demande de mise en redressement judiciaire au titre du Commandité; (d) la nomination de tout administrateur provisoire (receiver, manager ou administrative receiver) au titre du Commandité ou toute action en cours portant sur une telle nomination; (e) la conclusion par le Commandité d'un compromis ou d'un arrangement avec ses créanciers; ou (f) tout cas de fraude, négligence grave ou manquement délibéré du Commandité
«Partie indemnisée»	se reporter à la définition donnée à l'Article 22
«Période d'engagement»	période commençant à la Première date de clôture et se terminant quatre (4) ans après la Date de clôture finale (ou à toute autre date antérieure déterminée par le Commandité) pendant laquelle il est prévu que tous les Engagements des Investisseurs à souscrire des Actions ordinaires de toute Catégorie ou Classe en vertu du Contrat de souscription soient appelés et versés au compte de la Catégorie ou Classe concernée sauf disposition contraire contenue dans le Private Placement Memorandum
«Personne non autorisée»	toute Personne, lorsque le Commandité estime, à son entière discrétion, que la détention d'Actions ordinaires de toute Catégorie et classe par cette dernière (i) peut nuire aux intérêts des Actionnaires existants ou de la SICAR, (ii) peut se traduire par une violation de la loi ou de la réglementation, du Luxembourg ou d'ailleurs, ou (iii) pourrait exposer la SICAR à des taxes ou autres désavantages réglementaires, à des amendes ou pénalités qui n'auraient pas autrement lieu d'être; le terme «Personne non autorisée» comprend tout Investisseur ne répondant pas (dorénavant) à la définition des Investisseurs éligibles donnée ci-dessus
«Personne»	toute société, société à responsabilité limitée, fonds, partenariat, succession, association sans personnalité morale ou autre entité juridique
«Première date de clôture»	se reporter à la définition donnée dans le Private Placement Memorandum
«Private Placement Memorandum»	le private placement memorandum, tel que complété en tant que de besoin
«Prix d'émission»	se reporter à la définition donnée à la Section 12.7 du Private Placement Memorandum
«Prix de cession»	se reporter à la définition donnée à l'Article 14
«Prix proposé»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13.2.1
«Produit net»	désigne le Produit minoré de tous Frais de cession, tels que décrits dans le Private Placement Memorandum
«Réviseur d'entreprise agréé»	KPMG Audit, ou tout autre réviseur d'entreprise agréé nommé ultérieurement en tant que réviseur d'entreprise agréé de la SICAR
«Section»	une Section du Private Placement Memorandum
«SICAR»	QS GEO PEP II SCA SICAR, société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois constituée sous la forme d'une société en commandite par actions
«Statuts»	les statuts de la SICAR, tels que complétés en tant que de besoin

«Taux fixé»	se reporter à la définition donnée à l'Article 9.1
«Trust affilié»	se reporter à la définition donnée à l'Article 13.2
«USD» ou «\$»	dollars américains
«Valeur nette d'inventaire» ou «VNI»	la valeur nette d'inventaire de la Catégorie et Classe concernées telle que calculée conformément à l'Article 15
«Valeur nette en défaut»	désigne la somme de (i) un montant équivalent à l'intérêt au prorata de l'Investisseur défaillant dans les actifs nets de la SICAR, sur la base de la dernière Valeur nette d'inventaire par Action ordinaire communiquée aux Actionnaires avant la date du défaut par l'Investisseur défaillant, et (ii) des Engagements versés par l'Investisseur défaillant depuis ce Jour d'évaluation, moins (iii) les Distributions versées à l'Investisseur défaillant depuis ce Jour d'évaluation

STATUTS

Chapitre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée, Objet

1. Dénomination. Il est constitué par les présentes une SICAR entre le Commandité, en sa capacité d'Actionnaire commandité, les Actionnaires commanditaires et toute personne qui pourrait devenir propriétaire des Actions, sous la forme d'une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous la dénomination «QS GEO PEP II SCA SICAR».

2. Siège social. Le siège social de la SICAR est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Commandité est autorisé à transférer le siège social de la SICAR dans les limites de la commune au sein de laquelle est situé le siège social de la SICAR.

Le siège social peut être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses Actionnaires délibérant selon les modalités prévues pour la modification des Statuts.

Si des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la SICAR venaient à se produire ou étaient jugés imminents, le siège social pourrait être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aurait toutefois aucun effet sur la nationalité de la SICAR, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Commandité.

3. Durée. La SICAR est constituée pour une durée limitée de douze (12) ans à compter de la Date de clôture finale. Ce Mandat peut être prolongé au maximum de deux (2) périodes consécutives d'un an sous réserve de l'autorisation écrite préalable du Commandité. La SICAR peut toutefois être dissoute par anticipation conformément aux dispositions du Private Placement Memorandum et des présents Statuts.

4. Objet. L'objet exclusif de la SICAR est d'investir les fonds dont elle dispose, directement ou indirectement, dans tout type de placements en capital à risque répondant aux objectifs de lancement, de développement et d'introduction en bourse tels que définis dans l'article 1 de la Loi de 2004.

La SICAR peut prendre toutes mesures et effectuer toutes transactions qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans la plus large mesure permise par la Loi de 2004 et par la circulaire de la CSSF 06/241.

La stratégie et les critères d'investissement de la SICAR seront décrits plus en détail par le Commandité conformément à l'article 18 des présentes et figureront dans le Private Placement Memorandum.

Chapitre II. Capital social – Actions – Valeur nette d'inventaire

5. Capital social – Classes et Catégories d'actions. Le capital social initial de la SICAR au moment de sa constitution est fixé à cinquante mille USD (50.000,00 USD) et est représenté par:

(i) une (1) Action de l'Actionnaire commandité sans valeur nominale, entièrement libérée et détenue par le Commandité qui assumera, en sa qualité d'Actionnaire commandité, une responsabilité illimitée pour toute obligation ne pouvant être honorée à partir des actifs de la SICAR; et

(ii) quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) Actions ordinaires de Classe C sans valeur nominale, entièrement libérées et détenues par les Actionnaires commanditaires dont la responsabilité se limite à leur contribution au capital.

Le capital social minimum de la SICAR est fixé, conformément aux dispositions de la Loi de 2004, à un million d'euros (1.000.000,00 EUR) ou l'équivalent dans la devise appropriée et devra être atteint dans un délai de douze (12) mois à compter de la date à laquelle la SICAR a reçu l'agrément de la CSSF en tant que société d'investissement en capital à risque. Le capital social de la SICAR devra à tout moment être égal à sa Valeur nette d'inventaire, telle que définie à l'article 14 des présentes.

6. Forme des actions. Les Actions de la SICAR seront émises sous forme nominative uniquement. La délivrance de certificats est exclue.

Les Actions ordinaires sont émises sans valeur nominale et doivent être entièrement libérées. La SICAR pourra émettre des fractions d'Actions ordinaires jusqu'à deux (2) décimales et elle sera en droit de recevoir tout ajustement correspondant.

Toutes les Actions nominatives émises par la SICAR seront inscrites dans le registre des Actionnaires, qui sera tenu par la SICAR ou par une ou plusieurs personnes désignées par la SICAR à cet effet, et l'inscription indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la SICAR, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires atteste de son droit de propriété sur les Actions nominatives concernées. La SICAR ne délivrera pas de certificats témoignant de cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa participation.

Sous réserve des dispositions des Articles 8 et 13, toute cession d'Actions nominatives doit être inscrite au registre des Actionnaires. Cette inscription doit être signée par un directeur du Commandité ou tout autre représentant de ce dernier ou par toute autre personne dûment autorisée à le faire par le Commandité.

Les Actionnaires fourniront à la SICAR une adresse à laquelle seront envoyées toutes les notifications et les communications. Cette adresse sera inscrite au registre des Actionnaires.

Dans le cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la SICAR pourra faire mention de ce fait au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être au siège social de la SICAR ou à toute autre adresse fixée par celle-ci en tant que de besoin, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la SICAR par ledit Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires au moyen d'une déclaration écrite envoyée à la SICAR à son siège social, ou à toute autre adresse qui pourra être fixée par la SICAR.

La SICAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur l'Action doivent désigner un mandataire unique pour représenter cette participation à l'égard de la SICAR. La SICAR pourra suspendre tous les droits attachés à l'Action jusqu'à ce que cette personne ait été désignée. Dans le cas de coActionnaires, la SICAR se réserve le droit de payer les produits de rachat, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré seulement, que la SICAR peut considérer comme étant le représentant de tous les codétenteurs, ou à tous les coActionnaires ensemble, à son entière discrétion.

La SICAR peut décider d'émettre des fractions d'Actions. Les fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote mais participent aux distributions et aux produits de liquidation de la SICAR sur une base proportionnelle.

Sous réserve des dispositions de l'Article 31, les paiements de distributions seront, le cas échéant, effectués au profit des Actionnaires par virement bancaire. Toutefois, le Commandité et/ou les Actionnaires réunis en assemblée générale (selon le cas) sont autorisés à effectuer des distributions/paiements en nature au titre des dividendes annuels et intermédiaires.

7. Classes et Catégories d'actions. Le capital social de la SICAR sera représenté par les Classes et Catégories d'Actions suivantes:

(i) l'Action de l'Actionnaire commandité: l'Action souscrite au moment de la constitution de la SICAR par le Commandité en tant qu'Actionnaire commandité;

(ii) les Actions ordinaires de Classe A qui sont réservées à tous les Investisseurs éligibles formulant des Engagements en USD. Les Actions ordinaires de Classe A comprennent les trois Catégories suivantes:

- les Actions ordinaires de Classe A1, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe A dont l'Engagement est inférieur à 5 millions d'USD;

- les Actions ordinaires de Classe A2, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe A dont l'Engagement est supérieur ou égal à 5 millions d'USD mais inférieur à 40 millions d'USD; et

- les Actions ordinaires de Classe A3, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe A dont l'Engagement est supérieur ou égal à 40 millions d'USD;

(iii) les Actions ordinaires de Classe B qui sont réservées à tous les Investisseurs éligibles formulant des Engagements en EUR. Les Actions ordinaires de Classe B comprennent les trois Catégories suivantes:

- les Actions ordinaires de Classe B1, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe B dont l'Engagement est inférieur à 300.000 EUR;

- les Actions ordinaires de Classe B2, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe B dont l'Engagement est supérieur ou égal à 300.000 EUR mais inférieur à 34.800.000 EUR; et

- les Actions ordinaires de Classe B3, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe B dont l'Engagement est supérieur ou égal à 34.800.000 EUR.

(iv) les Actions ordinaires de Classe C, qui sont réservées au Commandité et/ou à toute autre Personne désignée par ce dernier. Le Commandité sera autorisé à céder les Actions ordinaires de Classe C à toute personne qu'il juge appropriée à son entière discrétion. Toute autre Personne détenant des Actions ordinaires de Classe C sera autorisée à céder lesdites Actions ordinaires sous réserve de l'accord écrit préalable du Commandité. Pour éviter toute ambiguïté, les restrictions de cession décrites à l'Article 10 ci-après ne s'appliqueront pas aux Actions ordinaires de Classe C.

(v) les Actions ordinaires de Classe D, qui sont réservées à tous les Investisseurs défaillants de Classe A détenant des Actions ordinaires obligatoirement converties.

(vi) les Actions ordinaires de Classe E, qui sont réservées à tous les Investisseurs défaillants de Classe B détenant des Actions ordinaires obligatoirement converties.

(vii) les Actions ordinaires de Classe F, qui sont réservées aux Entités Quilvest dans les circonstances prévues à l'Article 9.1.

Le Commandité conserve en outre le pouvoir discrétionnaire d'accepter des Engagements de la part d'Investisseurs d'une Catégorie et d'une Classe spécifiques en dessous des seuils d'Engagement minimum fixés pour ces Catégorie et Classe précitées.

Le Commandité peut, à son entière discrétion et à tout moment, émettre des Actions ordinaires de différentes Classes pouvant être assorties de différents droits et obligations, notamment en ce qui concerne leur politique de distribution, l'Engagement minimum et le montant minimum de détention ou leurs investisseurs cibles.

Le Commandité peut également, à sa discrétion, sous-diviser chaque Classe en une ou plusieurs Catégorie(s) présentant des caractéristiques différentes en termes, notamment, de politique de distribution (donnant droit ou non au versement de dividendes, par exemple) ou de structure de frais, telles que décrites plus précisément dans le Private Placement Memorandum.

Ces Classes et Catégories d'Actions ordinaires seront émises conformément aux exigences de la Loi de 2004 et de la Loi de 1915, et figureront dans le Private Placement Memorandum.

Les Actionnaires de la même Catégorie et/ou Classe seront traités sur un pied d'égalité proportionnellement au nombre d'Actions ordinaires qu'ils détiennent.

8. Emission d'actions. Le Conseil est autorisé, sans aucune restriction, à émettre à tout moment des Actions entièrement libérées et sans valeur nominale de toute Catégorie et/ou Classe, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre. Aucune Action ne sera émise pendant toute période au cours de laquelle le calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action ordinaire d'une Classe et Catégorie données est suspendu conformément aux dispositions de l'Article 16.

Les Actions ordinaires ne seront émises qu'au profit des Investisseurs éligibles ayant conclu un Contrat de souscription.

Dans les limites autorisées par les lois et réglementations en vigueur au Luxembourg, tout Contrat de souscription peut contenir des dispositions spécifiques ne figurant pas dans d'autres Contrats de souscription.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre agent dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Le Conseil peut imposer des conditions sur l'émission d'Actions (y compris, entre autres, l'exécution des documents de souscription et la divulgation des informations qu'il jugera nécessaires) et définir un montant d'engagement minimum. Le Conseil peut également majorer le prix d'émission de tous frais et charges qu'il aura déterminés à sa discrétion et qui seront décrits dans le Private Placement Memorandum. Toute condition à laquelle sera soumise l'émission d'Actions sera décrite dans le Private Placement Memorandum.

Les Actions de chaque Classe et/ou Catégorie seront offertes à leur Prix d'émission respectif.

Les Actions ne seront attribuées que sur acceptation de la souscription et après paiement du Prix d'émission. Le Prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et en respectant les délais définis par le Conseil et décrits dans le Private Placement Memorandum.

Le nombre d'Actions ordinaires de toute Catégorie ou Classe émises au profit de tout Investisseur au titre de tout Appel de fonds correspondra au montant versé par l'Investisseur en vertu de l'Avis de tirage correspondant, divisé, le cas échéant, par le Prix d'émission par Action ordinaire de la Catégorie et Classe concernées.

Le Commandité peut, à tout moment et en tant que de besoin, à son entière discrétion, sans encourir de responsabilité et sans préavis, interrompre l'émission et la vente d'Actions de toute Catégorie et/ou Classe.

Par ailleurs, le Commandité peut, à son entière discrétion, accepter ou refuser toute demande de souscription pour les Actions ordinaires de toute Catégorie et/ou Classe. Le Commandité peut également restreindre ou empêcher la détention d'Actions ordinaires de toute Catégorie et/ou Classe par toute Personne non autorisée, telle que déterminée par ce dernier, ou demander à tout souscripteur de lui fournir des informations qu'il jugera nécessaires afin de déterminer si ledit souscripteur est, ou est susceptible de devenir, une Personne non autorisée.

Le Commandité peut décider, à son entière discrétion et sans avoir à fournir de justification, de réduire l'Engagement de tout Actionnaire commanditaire tel que défini dans le Contrat de souscription de cet Actionnaire commanditaire et, par conséquent, de ne pas accepter ou de n'accepter qu'une partie de l'Engagement de ce dernier en l'informant par écrit. Si le Commandité prend cette décision, le nombre d'Actions ordinaires que cet Actionnaire commanditaire s'est engagé à souscrire conformément à son Contrat de souscription ainsi que son Engagement seront réduits en conséquence.

9. Appels de fonds.

9.1 Avis de tirage, Date d'appel de fonds

Les Engagements des Investisseurs seront payables à la Catégorie et Classe concernées, en tout ou partie et à hauteur de l'Engagement de ces Investisseurs, à la date précisée dans tout Avis de tirage envoyé par le Commandité aux Investisseurs.

La SICAR s'engage à émettre des Actions ordinaires entièrement libérées de la Catégorie et de la Classe concernées au profit de l'Investisseur, à condition que l'Engagement de l'Investisseur soit appelé et versé conformément à l'Avis de tirage en question.

Pour éviter toute ambiguïté, si un Investisseur n'a procédé à aucun paiement lors de l'exécution de son Contrat de souscription, l'Engagement non appelé de cet Investisseur sera, à ce moment, égal à son Engagement.

A tout moment avant la fin de la Période d'engagement (ou après la fin de la Période d'engagement mais dans les limites prévues à la Section 12.5 du Private Placement Memorandum), le Commandité appellera, à sa discrétion, les Engagements des Investisseurs sous forme de paiements échelonnés qu'il jugera nécessaires à son entière discrétion dans l'intérêt de la SICAR. Pour éviter toute ambiguïté, le Commandité est également autorisé à procéder à des Appels de fonds pour acquitter les Frais de constitution, les Dépenses courantes ainsi que tous les autres frais et dépenses incombant à la SICAR (y compris, pour éviter toute ambiguïté, les Commissions de gestion) et pour constituer une réserve sous forme de fonds de roulement.

Les Appels de fonds seront généralement effectués en envoyant aux Investisseurs concernés un Avis de tirage dix (10) jours civils avant la Date d'appel de fonds. Le Commandité peut décider de réduire ce délai, à sa discrétion et dans la limite du raisonnable, sous réserve d'un préavis minimum de cinq (5) jours civils.

Tout Engagement reçu par la SICAR et exprimé en EUR sera converti en USD afin de déterminer le montant en USD de tout investissement dans chaque portefeuille ou tout autre passif de la SICAR de manière à permettre d'effectuer des Appels de fonds sur les Actionnaires dont les Engagements sont posés en EUR et sur les Actionnaires dont les Engagements sont posés en USD, proportionnellement à leurs Engagements. Le taux de change à utiliser pour effectuer de telles conversions est fixé à 1 EUR pour 1,15 USD (le "Taux fixé"). Le montant en USD de tout Appel de fonds devant être satisfait par les Actionnaires dont les Engagements sont en EUR (tel que calculé ci-dessus) sera alors converti en EUR au taux de change EUR/USD en vigueur à la date de l'émission de l'Avis de tirage et sur le montant en EUR tiré de ces Actionnaires.

Les Actions ordinaires de Classe A et de Classe B seront offertes à leur Prix d'émission respectifs.

Si les Engagements non appelés des Actionnaires commanditaires de Classe B se révèlent insuffisants (le «Déficit») en raison de fluctuations de taux de change défavorables au cours de l'existence de la SICAR, le Commandité peut, à son entière discrétion et sans encourir de responsabilité, entreprendre une ou plusieurs des actions suivantes (généralement dans l'ordre suivant) pour résorber le Déficit:

- le recyclage du Produit net non encore distribué aux Actionnaires commanditaires de Classe B afin de couvrir les besoins en liquidités conformément à la Section 18.2 du Private Placement Memorandum; et/ou

- l'emprunt d'espèces pour couvrir le Déficit, cet emprunt étant néanmoins limité à dix (10) pour cent maximum des Engagements effectués par ces Actionnaires commanditaires de Classe B. Les frais et coûts liés aux intérêts de tels emprunts seront imputés aux Actionnaires commanditaires de Classe B et le montant correspondant à la partie impayée du capital et des intérêts de la dette sera directement retenu sur les Distributions futures payables aux Actionnaires commanditaires de Classe B concernés jusqu'au remboursement de tels emprunts; et/ou

- Tirer, avec le consentement individuel des Actionnaires commanditaires de Classe B, des montants supplémentaires de tels Actionnaires commanditaires de Classe B et augmenter leurs Engagements dans la mesure de ce tirage de manière à couvrir intégralement ou partiellement le Déficit. En dérogation à la Section 12.6 du Private Placement Memorandum, tout Engagement additionnel d'un ou plusieurs Actionnaires commanditaires de Classe B dans le cadre de ce paragraphe pourra être accepté par le Commandité, à sa seule discrétion (à condition qu'il ne suspende pas cette acceptation de manière déraisonnable), même si cette acceptation prend place après la Date de clôture finale et qu'aucun paiement de péréquation n'est dû. Les souscriptions de nouvelles Actions ordinaires de Classe B par les Actionnaires commanditaires de Classe B dans le cadre du présent paragraphe seront traitées en conformité avec les dispositions du Private Placement Memorandum applicables. Pour éviter toute ambiguïté, toute nouvelle Action ordinaire émise à la suite du tirage de tels Engagements supplémentaires d'un Investisseur existant sera émise dans la même Catégorie et la même Classe que la Catégorie et la Classe des Actions ordinaires actuellement détenues par ledit Investisseur existant; et/ou

- la souscription, par une ou plusieurs entités appartenant au groupe Quilvest (chacune étant une "Entité Quilvest"), d'Actions ordinaires de Classe F pour tout Déficit résiduel, s'il y a lieu, et des Actions ordinaires de Classes F1, F2 et/ou F3 seront émises pour couvrir le Déficit applicable en relation avec les Actions ordinaires de Classes B1, B2 et/ou B3, respectivement. Les Actions ordinaires de Classe F seront rachetées conformément à la Section 18.1 du Private Placement Memorandum.

9.2 Montants des Appels de fonds

Lors de chaque Appel de fonds suivant l'acceptation de leur Contrat de souscription, les Investisseurs ultérieurs devront verser à la Catégorie et la Classe concernées une Contribution de péréquation correspondant au pourcentage cumulé de leur Engagement ayant déjà été appelé et versé par les Investisseurs précédents de la même Catégorie et Classe, jusqu'à ce qu'ils aient atteint un tel pourcentage cumulé. Les Contributions de péréquation seront traitées dans

le cadre de la Section 18.1(a) du Private Placement Memorandum comme ayant été payées au moment où de tels montants auraient été payés si les Engagements correspondant avaient été posés lors de la Première date de cloture.

Chaque Appel de fonds sera égal à un pourcentage de l'Engagement total de chaque Investisseur dans la Catégorie et la Classe concernées, ajusté au moyen de la Contribution de péréquation, ce calcul étant identique pour tous les Investisseurs de la même Catégorie et Classe.

Nonobstant ce qui précède, le Commandité peut, avec l'accord préalable de tous les Actionnaires, s'écarter des procédures ci-dessus applicables aux Appels de fonds.

9.3 Intérêt moratoire

Outre sa Contribution de péréquation, chaque Investisseur ultérieur devra verser un Intérêt moratoire à la Catégorie ou Classe concernée d'Actions ordinaires.

L'Intérêt moratoire correspondra au LIBOR à trois (3) mois (le dernier taux publié à la Première date de clôture) plus cinq (5) pour cent par an appliqué à la Contribution de péréquation à verser par chaque Investisseur ultérieur et payable de la date de chaque Appel de fonds précédent concerné à la date de l'Appel de fonds correspondant.

L'Intérêt moratoire applicable sera calculé en fonction du nombre réel de jours écoulés sur la base d'une année de 365 jours.

Il ne sera payable que jusqu'à ce qu'un Investisseur ultérieur ait versé la même proportion du montant total (hors Intérêt moratoire) que celle déjà versée par les Investisseurs précédents.

L'Intérêt moratoire sera payable en sus de l'Engagement des Investisseurs ultérieurs. Le montant payé en tant qu'Intérêt moratoire ne sera pas pris en compte dans le calcul de l'Intérêt reporté.

10. Rachat d'actions ordinaires.

10.1 Rachat d'Actions ordinaires à la demande des Actionnaires commanditaires

La SICAR est un fonds de type fermé. Par conséquent, elle ne rachète pas ses Actions ordinaires sur demande des Actionnaires commanditaires.

10.2 Rachat forcé d'Actions d'Actionnaires commanditaires

10.2.1 Rachat forcé à des Personnes non autorisées Si le Commandité découvre, à tout moment, que des Actions ordinaires sont détenues par un Personne non autorisée, seule ou conjointement avec toute autre Personne, directement ou indirectement, il peut procéder, à son entière discrétion et sans encourir aucune responsabilité, au rachat ou au transfert forcé de tout ou partie des Actions ordinaires détenues par une telle Personne non autorisée à leur dernière Valeur nette d'inventaire disponible. En cas de rachat forcé, le paiement du produit du rachat sera constitué de montants en espèces disponibles pour distribution aux Actionnaires commanditaires au niveau de la SICAR.

Tous impôts, commissions et autres frais encourus au titre du rachat ou transfert forcé susmentionné (y compris les impôts, commissions et frais encourus dans tout pays dans lequel les Actions ordinaires sont vendues) seront soustraits du prix à payer à la Personne non autorisée conformément au rachat ou transfert forcé susmentionné.

Pour éviter toute ambiguïté, un transfert forcé effectué conformément au présent Article 10.2.1 ne sera pas soumis aux dispositions de l'Article 13.2. De surcroît, les Actions ordinaires rachetées par la SICAR ne peuvent être réémises et seront annulées conformément à la loi en vigueur.

10.2.2 Autres possibilités de rachat forcé

Les Actions ordinaires peuvent faire l'objet d'un rachat forcé dès lors (i) que le Commandité estime qu'une telle mesure est dans l'intérêt de la SICAR et (ii) qu'une Distribution doit être effectuée au moyen d'un rachat forcé conformément à la Section 18.1 du Private Placement Memorandum, sous réserve des modalités que définira le Commandité et dans les limites prévues par la loi, le Private Placement Memorandum et les présents Statuts.

Les Actions ordinaires de toute Catégorie et Classe peuvent alors être rachetées à la discrétion du Commandité sur une base proportionnelle entre les Actionnaires commanditaires concernés. Les Actions ordinaires faisant l'objet d'un rachat forcé seront rachetées à leur Valeur nette d'inventaire calculée à la date précisée dans l'avis de rachat forcé correspondant envoyé par le Commandité.

La Valeur nette d'inventaire sera payée aux Actionnaires commanditaires n'ayant pas le statut de Personnes non autorisées au plus tard quinze (15) Jours ouvrés bancaires à compter de la date à laquelle le rachat forcé est intervenu, à moins que des restrictions légales, telles que des contrôles des changes ou des limitations des mouvements de capitaux, ou toute autre circonstance échappant au contrôle du Commandité n'empêchent le virement du produit du rachat vers le pays de destination. Quoi qu'il en soit, le Commandité se réserve le droit d'ajourner le paiement du produit du rachat pendant quarante (40) Jours ouvrés bancaires supplémentaires.

Sans préjudice des dispositions spécifiques de la Section 18.1 du Private Placement Memorandum concernant le paiement des Distributions au moyen d'un rachat forcé, le Commandité peut, à son entière discrétion mais avec l'approbation de l'Actionnaire commanditaire concerné, décider de verser le prix de rachat à cet Actionnaire commanditaire partiellement ou entièrement en nature en allouant à cet Actionnaire des investissements provenant du pool d'actifs créé en relation avec la SICAR et dont la valeur est égale, à la date du calcul du prix de rachat, à celle des Actions ordinaires faisant l'objet du rachat forcé. Dans un tel cas, la nature et le type d'actifs à transférer seront déterminés de manière juste et raisonnable, sans que cela porte préjudice aux intérêts des autres Actionnaires commanditaires, et la valorisation utilisée

sera confirmée dans un rapport spécial du Réviseur d'entreprise agréé. Les frais occasionnés par un tel transfert seront supportés par le bénéficiaire.

11. Nantissement d'actions. Chaque Actionnaire commanditaire acceptera de n'effectuer aucun nantissement ou octroi de sûreté au moyen de ses Actions ordinaires vis-à-vis d'un autre Actionnaire commanditaire ou d'une quelconque tierce partie sans l'accord écrit préalable du Commandité.

12. Conversion d'actions. Les conversions d'une Catégorie et Classe d'Actions ordinaires dans une autre Catégorie et Classe d'Actions ordinaires ne sont pas autorisées sauf disposition contraire à l'Article 13.

13. Restrictions applicables au transfert et à la propriété d'actions.

13.1 Transfert de l'Action de l'Actionnaire commandité Les restrictions applicables aux transferts telles que définies dans le présent Article 13 ne s'appliquent pas aux transferts de l'Action de l'Actionnaire commandité.

13.2 Transfert d'Actions ordinaires

13.2.1 Avis de transfert

Lorsqu'un Actionnaire commanditaire (le «Cédant proposé») souhaite transférer (le «Transfert proposé») tout ou partie de ses Actions ordinaires (les «Actions proposées») à une Personne (le «Bénéficiaire proposé»), le Cédant proposé devra donner au Commandité un préavis écrit au plus tard trente (30) Jours ouvrés bancaires avant le Transfert proposé (l'«Avis de transfert»). L'Avis de transfert devra:

(a) préciser le nom et l'adresse du Bénéficiaire proposé;

(b) indiquer le prix de vente du Transfert proposé (le «Prix proposé»), le nombre ainsi que la Catégorie et la Classe d'Actions ordinaires à transférer (conjointement avec tous les droits qui y sont alors rattachés), le montant de l'Engagement non appelé du Cédant proposé transféré par celui-ci, l'identité de l'agent du Cédant proposé désigné pour la vente des Actions proposées (le cas échéant) ainsi que toute autre information relative au Transfert proposé telle que jugée nécessaire par le Commandité à son entière discrétion; et

(c) être contresigné par le Bénéficiaire proposé.

13.2.2 Transfert à des Affiliés et/ou des Trusts affiliés

A condition que le Cédant proposé envoie un Avis de transfert au Commandité, le Transfert d'Actions à l'une quelconque des personnes suivantes ne sera pas soumis au Droit de préemption décrit à l'Article 13.2.3:

(a) un Affilié de ce Cédant proposé; ou

(b) un trust détenant les Actions proposées pour le seul bénéfice du Cédant proposé (le «Trust affilié»).

Si, à un quelconque moment après que le Transfert proposé a été effectué en faveur d'un Affilié ou d'un Trust affilié, le Bénéficiaire proposé cesse d'être un Affilié ou un Trust affilié du Cédant proposé, alors le Bénéficiaire proposé restituera toutes les Actions proposées de la SICAR au Cédant proposé, à un Affilié du Cédant proposé ou à un Trust affilié du Cédant proposé dès que possible dans la limite du raisonnable.

13.2.3 Droit de préemption des Actionnaires commanditaires Lors de la réception d'un Avis de transfert dont le Bénéficiaire proposé n'est pas un Affilié ou un Trust affilié, le Commandité, agissant au titre de la SICAR, aura le droit d'acheter l'intégralité (et non une partie uniquement) des Actions proposées ou de désigner une Personne qui achètera l'intégralité (et non une partie uniquement) desdites Actions auprès du Cédant proposé au Prix proposé (le «Droit de préemption»).

Pour éviter toute ambiguïté, les Actions proposées rachetées par le Commandité agissant au titre de la SICAR ne peuvent être réémises et seront annulées conformément à la loi en vigueur.

Le Commandité agissant au titre de la SICAR disposera d'une période de trente (30) Jours ouvrés bancaires à compter de la réception de l'Avis de transfert pour indiquer à ce Cédant proposé si le Droit de préemption sera exercé ou non. Si ni le Commandité ni les autres Actionnaires commanditaires de la même Catégorie et Classe (les «Actionnaires bénéficiaires») ne choisissent d'exercer ce Droit de préemption ou si le Commandité ne répond pas dans le délai prescrit, ce Droit de préemption deviendra caduc et le Transfert proposé aura lieu sous réserve du droit de refus du Commandité tel que décrit ci-après.

Si le Commandité agissant au titre de la SICAR décide de ne pas exercer le Droit de préemption sous dix (10) Jours ouvrés bancaires à compter de la réception de l'Avis de transfert, il devra avertir les Actionnaires bénéficiaires du Transfert proposé par écrit (l'«Avis du Commandité»), en incluant les informations figurant dans l'Avis de transfert.

Lorsqu'ils reçoivent l'Avis du Commandité, les Actionnaires bénéficiaires ont le droit, entre eux, d'acheter l'intégralité (et non une partie uniquement) des Actions proposées au Prix proposé et dans des conditions non moins favorables que celles énoncées dans l'Avis de transfert. Ils peuvent exercer ce droit sous quinze (15) Jours ouvrés bancaires à compter de l'envoi de l'Avis du Commandité.

A la fin de la période de réflexion suivant l'envoi de l'Avis du Commandité, si l'un ou plusieurs des Actionnaires bénéficiaires avertit/avertissent le Commandité par écrit de son/leur intention d'acheter l'intégralité (et non une partie uniquement) des Actions proposées, le Commandité informera le Cédant proposé dès que possible, par courrier recommandé avec accusé de réception, du nombre d'Actionnaires bénéficiaires intéressés par les Actions proposées. Si plusieurs Actionnaires bénéficiaires sont intéressés, les Actions proposées seront réparties entre ces Actionnaires bé-

néficiaires proportionnellement au nombre d'Actions ordinaires qu'ils détiennent chacun à la fin de la période de réflexion (au plus proche, sans toutefois recourir à des fractions d'Actions ordinaires).

13.2.4 Droit de refus du Commandité

Nonobstant toute mention contraire incluse dans le présent Article 13, le Commandité aura le droit de refuser un Bénéficiaire proposé et de notifier le Cédant proposé de son refus, sous trente (30) jours ouvrés bancaires à compter de la réception de l'Avis de transfert. Le Commandité peut retirer son consentement, pour tout motif raisonnable, y compris pour les raisons suivantes, mais sans y être limité:

- s'il estime que le transfert affecterait ou pourrait affecter défavorablement la SICAR ou le Commandité (ou l'un quelconque de ses Affiliés) en les soumettant à des frais ou impôts auxquels ils ne seraient autrement pas soumis;
- s'il estime que ce transfert d'Actions ordinaires pourrait impliquer une violation de la loi et des réglementations en vigueur au Luxembourg, et notamment de la Loi de 2004;
- s'il estime que le transfert pourrait impliquer une violation de toute autre loi ou réglementation en vigueur ou de toute disposition des présents Statuts et de l'Action de l'actionnaire commandité, ou encore s'il estime que le bénéficiaire proposé ne sera pas en mesure d'honorer ses obligations en vertu des présentes; et/ou
- si le bénéficiaire n'a pas le statut d'Investisseur éligible.

14. Dispositions relatives au défaut. Si un Investisseur ou un Actionnaire commanditaire n'acquiesce pas, au titre de ses Engagements non appelés, un montant quelconque (i) conformément à un Avis de tirage, au plus tard à la Date d'appel de fonds telle que fixée dans ledit Avis, ou (ii) payable par ledit Investisseur ou Actionnaire commanditaire en vertu de son Contrat de souscription ou de tout autre accord de transfert signé par lui en relation avec le transfert d'Actions ordinaires à son profit, ce montant non payé sera automatiquement porteur d'intérêts, à compter de la Date d'appel de fonds et jusqu'à ce que le paiement soit versé dans son intégralité, au taux du LIBOR à trois mois (à la Date d'appel de fonds) plus huit (8) pour cent par an (l'«Intérêt couru»). Un tel Investisseur ou Actionnaire commanditaire sera considéré comme en retard de paiement (un «Investisseur en retard de paiement»).

Si le paiement de tout montant ainsi dû n'est pas versé au plus tard à l'expiration d'une période de trente (30) jours civils suivant l'envoi d'un avis par le Commandité exigeant le paiement de ce montant, majoré de l'Intérêt couru, par l'Investisseur en retard de paiement, celui-ci sera alors considéré comme défaillant (un «Investisseur défaillant»).

Tout Investisseur siégeant à un Comité de conseil des Investisseurs perdra automatiquement son statut de membre dudit Comité dès lors qu'il, ou que l'Investisseur qu'il représente, acquiert le statut d'Investisseur défaillant.

Le Commandité peut, à sa discrétion, prendre l'une ou plusieurs des mesures suivantes à l'égard d'un Investisseur défaillant:

- Transfert obligatoire:

Le Commandité peut identifier un ou plusieurs acquéreurs (y compris le Commandité lui-même ou l'un quelconque de ses Affiliés) désireux d'acheter les Actions ordinaires déjà détenues par l'Investisseur défaillant à celui-ci à un prix par Action ordinaire (le «Prix de transfert») calculé comme suit:

* lorsque l'Investisseur défaillant a versé quinze (15) pour cent ou moins de son Engagement à la Catégorie et Classe concernées, le Prix de transfert du montant total des Actions ordinaires faisant l'objet d'un transfert obligatoire sera d'un USD (1,00 \$);

* lorsque l'Investisseur défaillant a versé plus de quinze (15) pour cent mais moins de cinquante (50) pour cent de son Engagement à la Catégorie et Classe concernées, le Prix de transfert correspondra au moins élevé des deux montants suivants: (i) trente (30) pour cent de la Contribution nette en défaut de l'Investisseur défaillant; ou (ii) trente (30) pour cent de la Valeur nette en défaut de l'Action ordinaire concernée de l'Investisseur défaillant à la date du défaut, sous réserve dans chaque cas d'un Prix de transfert minimum d'un USD (1,00 \$) pour le montant total des Actions ordinaires faisant l'objet d'un transfert obligatoire;

* lorsque l'Investisseur défaillant a versé plus de cinquante (50) pour cent de son Engagement à la Catégorie et Classe concernées, le Prix de transfert correspondra au moins élevé des deux montants suivants: (i) cinquante (50) pour cent de la Contribution nette en défaut de l'Investisseur défaillant; ou (ii) cinquante (50) pour cent de la Valeur nette en défaut de l'Action ordinaire concernée de l'Investisseur défaillant à la date du défaut, sous réserve dans chaque cas d'un Prix de transfert minimum d'un USD (1,00 \$) pour le montant total des Actions ordinaires faisant l'objet d'un transfert obligatoire.

Le Commandité sera autorisé, en tant que représentant de l'Investisseur défaillant, à prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires ou souhaitables afin de procéder au transfert obligatoire des Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant.

L'Investisseur défaillant sera tenu de verser à la SICAR les montants suivants qui seront déduits du Prix de transfert payable à l'Investisseur défaillant: (i) tous les coûts et dépenses (y compris les impôts et frais juridiques) encourus par la SICAR, le Commandité ou leurs Affiliés dans le cadre de leurs relations avec l'Investisseur défaillant, (ii) tous les coûts (y compris les intérêts) encourus directement ou indirectement du fait d'un emprunt quelconque conclu au titre de la SICAR dans le but de couvrir tout déficit résultant des actions de l'Investisseur défaillant, et (iii) tout Intérêt couru à échoir, à ceci près que la déduction totale pour les coûts mentionnés aux lettres (i), (ii) ou (iii) ne pourra dépasser vingt (20) pour cent de l'Engagement de l'Investisseur défaillant.

Tout acquéreur d'Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant sera tenu d'honorer l'Engagement non appelé de l'Investisseur défaillant (ou, s'il acquiert une partie seulement des Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant, une proportion identique de son Engagement non appelé).

- Conversion obligatoire

Le Commandité peut (i) procéder à la conversion obligatoire de toutes les Actions ordinaires de l'Investisseur défaillant vers une Catégorie et Classe d'Actions ordinaires réservées aux Investisseurs défaillants (les «Actions ordinaires obligatoirement converties») comme il est décrit ci-dessous et (ii) résilier l'Engagement non appelé de l'Investisseur défaillant.

Les Actions ordinaires de Classe D et de Classe E seront émises, respectivement, au profit des Investisseurs défaillants de Classe A et de Classe B lorsque le Commandité décide de procéder à une conversion obligatoire.

Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts ou le Private Placement Memorandum, aucun droit de vote ne sera attaché aux Actions ordinaires de Classe D et de Classe E. Les Actions ordinaires de Classe D peuvent comprendre l'une ou plusieurs des trois Catégories suivantes:

- les Actions ordinaires de Classe D1, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe D dont les Actions ordinaires de Classe A1 ont fait l'objet d'une conversion obligatoire;
- les Actions ordinaires de Classe D2, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe D dont les Actions ordinaires de Classe A2 ont fait l'objet d'une conversion obligatoire; et
- les Actions ordinaires de Classe D3, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe D dont les Actions ordinaires de Classe A3 ont fait l'objet d'une conversion obligatoire.

Les Actions ordinaires de Classe E peuvent comprendre l'une ou plusieurs des trois Catégories suivantes:

- les Actions ordinaires de Classe E1, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe E dont les Actions ordinaires de Classe B1 ont fait l'objet d'une conversion obligatoire;
- les Actions ordinaires de Classe E2, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe E dont les Actions ordinaires de Classe B2 ont fait l'objet d'une conversion obligatoire; et
- les Actions ordinaires de Classe E3, émises au profit de tout Actionnaire commanditaire de Classe E dont les Actions ordinaires de Classe B3 ont fait l'objet d'une conversion obligatoire.

Le Commandité peut également suspendre le droit à recevoir des distributions de quelque nature que ce soit au titre de toute Action ordinaire obligatoirement convertie, dans les limites prévues dans le Private Placement Memorandum.

Les Actions ordinaires de Classe D et de Classe E ne sont assorties d'aucun droit de vote.

- Autres recours

Le Commandité peut réduire ou résilier l'Engagement non appelé de l'Investisseur défaillant et/ou exercer tout autre recours disponible en vertu du droit en vigueur.

Un Investisseur défaillant sera dispensé de toute obligation à l'égard de la SICAR suite au transfert obligatoire ou au rachat forcé de ses Actions ordinaires comme il est mentionné plus haut.

Les Investisseurs reconnaissent et acceptent que rien dans les habitudes commerciales établies entre la SICAR, son Commandité, leurs Affiliés et l'Investisseur défaillant ni aucun retard dans l'exercice de tout droit, pouvoir ou recours conféré au Commandité en vertu du présent Article 14 ne constituera une renonciation ou ne portera préjudice de toute autre manière à un tel droit, pouvoir ou recours. De plus, le Commandité agissant en tant que commandité de la SICAR peut, à sa discrétion, intenter une action en justice à l'encontre des Investisseurs défaillants en vue de l'exécution spécifique de leur obligation d'effectuer les paiements visés dans l'Avis de tirage ainsi que tout autre paiement dû par les Investisseurs en vertu du présent Article 14. Les Investisseurs acceptent, s'ils deviennent Investisseurs défaillants, de payer sur demande tous les coûts et frais (y compris les frais d'avocat) encourus par ou pour le compte de la SICAR en relation avec l'application du présent Article 14 à l'encontre d'un tel Investisseur défaillant. Le paiement de ces coûts et frais ne saurait constituer une décharge vis-à-vis de l'Engagement.

Un Avis de tirage supplémentaire peut être remis aux Actionnaires commanditaires non défaillants pour compenser tout déficit dû à un Investisseur défaillant (dans la limite toutefois de l'Engagement non appelé de chaque Actionnaire commanditaire).

15. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action ordinaire. La Valeur nette d'inventaire par Action ordinaire de toute Catégorie ou Classe sera calculée à chaque Jour d'évaluation par l'Agent d'administration centrale sous la responsabilité du Commandité, à chaque Jour d'évaluation conformément au droit luxembourgeois et aux principes généralement admis de droit comptable luxembourgeois (LuxGAAP).

La Valeur nette d'inventaire par Action ordinaire de chaque Catégorie ou Classe sera exprimée dans la Devise de référence.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire doit être arrondie vers le bas jusqu'à deux (2) décimales près. La Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque Catégorie et Classe à chaque Jour d'évaluation est déterminée en divisant (i) les actifs nets de la SICAR qui sont attribuables à cette Catégorie ou Classe, étant la valeur de la portion de l'actif brut de ce Compartiment moins la portion des engagements attribuables à cette Catégorie ou Classe de ce Compartiment à la Date d'évaluation, par (ii) le nombre d'Actions Ordinaires en cours de cette Catégorie ou Classe, conformément aux règles d'évaluation établies ci-dessous.

Pour éviter toute confusion, les dispositions de cet Article 15 sont les règles visant à calculer la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire et n'ont pas pour but d'affecter le traitement de l'actif et du passif de la SICAR ou toute Action Ordinaire émise par la SICAR dans un but comptable ou juridique.

Les actifs nets de la SICAR seront exprimés en USD.

Pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire, les revenus et les dépenses sont traités comme courant quotidiennement. Les actifs de la SICAR sont évalués sur la base de leur juste valeur.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire de chaque Catégorie ou Classe doit se faire de la manière suivante:

15.1 Actifs de la SICAR

Les Actifs de la SICAR comprennent:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou à échoir;
- tous les effets et billets payables à vue payable et les comptes exigibles (y compris les titres ou autres avoirs vendus dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- toutes obligations, tous billets à terme, tous certificats de dépôt, tous titres, toutes reconnaissances, toutes obligations sans garanties, tous droits de souscription, tous warrants, toutes options et autres titres, tous instruments financiers et autres avoirs similaires appartenant ou conclus par la SICAR;
- tous les dividendes, en espèce ou en actions, et les distributions en numéraire à recevoir par la SICAR dans la mesure où la SICAR pouvait raisonnablement avoir connaissance des informations sur ces points;
- tous les intérêts échus ou à échoir sur les avoirs portant intérêt détenus par la SICAR, à moins que et dans la mesure où ceux-ci sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
- les dépenses primaires de la SICAR dans la mesure où celles-ci n'ont pas été entièrement amorties; et
- tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées par anticipation, et le produit des opérations d'échange.

La valeur des actifs de la SICAR sera déterminée de la manière suivante:

- les actions, parts sociales ou intérêts qui sont cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base de la dernière valeur en bourse disponible au public, ce qui correspond en principe au marché principal pour lesdits actifs;
- les actions, parts sociales ou intérêts qui ne sont pas cotés en Bourse ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués en utilisant une technique d'évaluation conformément aux principes et indications des International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV guidelines);
- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, est considérée comme étant la valeur nominale des ces avoirs, à moins qu'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un montant que l'Actionnaire commandité considère adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- tous les autres titres, intérêts ou autres actifs, en ce compris les titres de créances et les titres ou intérêts pour lesquels un prix de cotation n'est pas disponible, sont évalués sur base de cotations fournies par des évaluateurs ou de agences d'évaluation approuvées par l'Actionnaire commandité ou, dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs de la valeur de marché, ces titres ou autres actifs doivent être évalués par l'Actionnaire commandité à leur valeur de marché déterminé de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Actionnaire commandité. Les instruments financiers détenus par la SICAR arrivant à maturité endéans moins d'un an seront évalués conformément à la méthode de l'amortissement des coûts, laquelle fournit une valeur de marché approximative.

L'Actionnaire commandité peut autoriser l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation, s'il considère que ces évaluations reflètent mieux la valeur de marché des actifs de la SICAR. Cette méthode d'évaluation sera ensuite appliquée de manière cohérente. L'Agent d'administration centrale peut compter sur ces déviations telles qu'approuvées par la SICAR dans le cadre du calcul de la valeur nette d'inventaire.

15.2 Passif de la SICAR

Le passif de la SICAR comprendra:

- tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), factures et comptes exigibles;
- tous les intérêts accumulés sur ces emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts (y compris les frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);
- tous les frais courus ou exigibles (y compris entre autres les frais administratifs, les commissions de conseil, la commission d'incitation éventuelle, honoraires du dépositaire, honoraires de l'agent de transfert et les honoraires de l'administration centrale ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services);
- toutes les obligations connues, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces, y compris le montant des dividendes non-payés annoncés par la SICAR, lorsque la Date d'Evaluation coïncide avec ou est postérieure à la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

- une provision suffisante pour impôts sur le capital et sur le revenu au jour de calcul concerné, tel que déterminé de temps à autre par la SICAR et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par l'Actionnaire commandité ainsi que tout montant, le cas échéant, que l'Actionnaire commandité peut considérer comme une allocation appropriée compte tenu des responsabilités possibles de la SICAR; et

- tous les autres engagements de la SICAR de quelque sorte et nature que ce soit et conformes au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la SICAR prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la SICAR et pourra accumuler des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période. Dans le cadre de l'Article 15.1 et 15.2,

- les Actions Ordinaires à émettre par la SICAR sont traitées comme étant en circulation depuis la date spécifiée par l'Actionnaire commandité à la Date d'Évaluation à laquelle cette évaluation est réalisée; et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit reçu par la SICAR, ce prix est réputé être un actif de la SICAR;

- les Actions Ordinaires de la SICAR à racheter éventuellement sont traitées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date prévue pour le rachat et à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix soit payé par la SICAR, le prix est réputé être un passif de la SICAR;

- tous les investissements, les disponibilités de caisse et autres biens exprimés en devises autres que la Devise de comptabilité seront évalués en prenant en considération le ou les taux de change du marché en vigueur à la date et au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action Ordinaire. Si une telle cote n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi par ou selon les procédures établies par l'Actionnaire commandité; et

- lorsqu'à la Date d'Évaluation, la SICAR s'est engagée à:

(i) acheter tout bien, la valeur de la contrepartie à payer pour un tel bien apparaîtra comme un passif de la SICAR et la valeur du bien qui va être acquis apparaîtra comme un actif de la SICAR;

(ii) vendre tout bien, la valeur prise en compte afin d'être reçue pour un tel bien apparaîtra comme un actif de la SICAR et le bien qui va être délivré par la SICAR ne doit pas être inclus dans les actifs de la SICAR; cependant, si la valeur exacte ou la nature d'une telle contrepartie ou du bien n'est pas connue à la Date d'Évaluation, alors cette valeur sera estimée par l'Actionnaire commandité.

16. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire par action ordinaire, de l'émission et du rachat d'actions. Le Commandité peut suspendre temporairement le calcul de la Valeur nette d'inventaire des Actions lorsque:

(a) la Valeur nette d'inventaire d'une partie substantielle des portefeuilles sous-jacents telle que décrite dans le Private Placement Memorandum est suspendue ou ne peut pas être déterminée avec précision de manière à refléter la valeur des actifs desdits portefeuilles sous-jacents au Jour de l'évaluation;

(b) l'une des principales bourses de valeurs ou marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la SICAR est cotée, est fermée pour une raison autre que les congés habituels, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(c) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la SICAR de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;

(d) les moyens de communication, qui sont habituellement employés pour déterminer le prix de tout investissement de la SICAR ou les cours actuels de bourse ou sur un autre marché, sont hors services; ou

(e) la SICAR n'est pas en mesure de rapatrier des fonds ou se trouve dans une situation dans laquelle le transfert de fonds nécessaires pour la réalisation ou l'acquisition d'investissements ne pourra pas, selon l'avis du Commandité, s'effectuer aux taux de change habituels.

Aucune émission ou rachat d'Actions n'aura lieu lors de toute période durant laquelle le calcul de la Valeur nette d'inventaire est suspendu.

Toute notification de suspension doit être communiquée aux Actionnaires, si, selon l'avis du Commandité, la suspension dépasse huit (8) jours calendrier.

Chapitre III. Administration et Supervision

17. Désignation du commandité. La SICAR sera gérée par QS GEO S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en sa capacité d'Actionnaire commandité de la SICAR.

Le Commandité peut être révoqué pour tout Motif sur décision finale d'un Tribunal luxembourgeois en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour amender les présents Statuts. Pour éviter toute ambiguïté, l'accord du Commandité n'est pas nécessaire pour que la décision de sa révocation pour tout Motif soit valable.

Le Commandité peut être révoqué à tout moment sans Motif au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour amender les présents Statuts, une telle décision nécessitant l'accord du Commandité.

En cas de révocation du Commandité, un nouveau commandité de la SICAR sera désigné sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour amender les présents Statuts.

18. Pouvoirs du commandité. Le Commandité dispose des pouvoirs les plus vastes pour administrer et gérer la SICAR, agir en son nom en toutes circonstances et exécuter et approuver tous les actes et toutes les opérations relevant de l'objet de la SICAR.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires relèvent de la compétence du Commandité. Les Actionnaires commanditaires ne peuvent ni participer à ni intervenir dans la gestion de la SICAR.

Le Commandité aura le pouvoir, notamment, de prendre des décisions relatives aux objectifs, à la politique et aux restrictions d'investissement ainsi qu'à la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la SICAR, dans le respect des présents Statuts ainsi que des lois et réglementations en vigueur. Le Commandité aura le pouvoir de conclure des accords d'administration, d'investissement et de conseil ainsi que tout autre contrat et engagement qu'il jugera nécessaire, utile ou recommandable aux fins de réalisation de l'objet de la SICAR.

19. Représentation de la SICAR. La SICAR sera engagée vis-à-vis des tierces parties par la simple signature du Commandité, représentée par la signature individuelle de l'un quelconque des Gérants ou par la simple signature de toute personne à qui ces pouvoirs de signature auront été délégués par l'un des Gérants.

Aucun Actionnaire commanditaire ne pourra représenter la SICAR.

20. Responsabilité du commandité et des actionnaires commanditaires. Le Commandité sera solidairement responsable avec la SICAR de toutes les dettes et pertes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la SICAR.

Les Actionnaires commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la SICAR de quelque manière et en quelque capacité que ce soit, sauf lorsqu'ils exercent leurs droits d'Actionnaires à l'occasion des assemblées générales des Actionnaires. Ils seront tenus responsables à hauteur de leurs contributions à la SICAR.

21. Délégation de pouvoirs; Agents du commandité. Le Commandité peut, à tout moment, désigner des fondés de pouvoir ou agents de la SICAR au gré des besoins relatifs aux affaires et à la gestion de la SICAR, à condition que les Actionnaires commanditaires ne puissent agir pour le compte de la SICAR sans perdre l'avantage de leur responsabilité limitée. Les fondés de pouvoir ou agents désignés se verront confier les pouvoirs et tâches que leur délègue le Commandité.

Le Commandité définira les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tels conseillers en investissement, sous-conseillers en investissement, fondés de pouvoir ou agents, le délai de représentation ainsi que toute autre condition pertinente.

Le Commandité peut également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

22. Indemnisation. Ni le Commandité, ni l'un quelconque de ses Affiliés, actionnaires, fondés de pouvoir, administrateurs/directeurs, membres, employés, consultants, partenaires, agents et représentants, ni l'un quelconque de leurs Affiliés respectifs (ci-après désignés collectivement les «Parties indemnisées») ne sauraient être tenus responsables des dommages ou autres faits subis par un quelconque Actionnaire. La SICAR accepte par ailleurs d'indemniser, de payer, de protéger et de préserver de tout préjudice chaque Partie indemnisée au titre de tout(e) responsabilité, obligation, perte, dommage, pénalité, action, jugement, procès, procédure, coût, dépense et débours de quelque type ou nature que ce soit (y compris tous les coûts et dépenses raisonnables liés aux avocats, à la défense, à l'appel et au règlement de tout(e) procès, action ou procédure intenté(e) ou risquant d'être intenté(e) à l'encontre des Parties indemnisées ou de la SICAR) ainsi que de tous les coûts des enquêtes liées à ces responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et débours susceptibles d'être imposés à, encourus par ou revendiqués à l'encontre des Parties indemnisées ou de la SICAR ou liés de quelque manière que ce soit à, découlant de ou prétendument liés à ou découlant de, toute action ou inaction dans le chef de la SICAR, des Parties indemnisées agissant pour le compte de la SICAR ou d'un quelconque agent agissant pour le compte de la SICAR, étant entendu que le Commandité, en sa capacité d'Actionnaire commandité de la SICAR, sera responsable envers et indemnifiera, payera, protégera et préservera de tout préjudice la SICAR au titre de (la SICAR n'étant elle-même pas responsable à l'égard du Commandité de) toute partie de tel(le)s responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et débours de quelque type ou nature que ce soit (y compris tous les coûts et dépenses raisonnables liés aux avocats, à la défense, à l'appel et au règlement de tout(e) procès, action ou procédure intenté(e) ou risquant d'être intenté(e) à l'encontre de la SICAR ainsi que de tous les coûts des enquêtes liées à ces responsabilités, obligations, pertes, dommages, pénalités, actions, jugements, procès, procédures, coûts, dépenses et débours revendiqués à l'encontre de la SICAR) résultant d'une fraude, d'une faute grave ou d'un manquement délibéré du Commandité.

Dans le cadre de toute action, procédure ou tout procès à l'encontre de la SICAR ou d'une Partie indemnisée lié(e) à ou découlant de, ou prétendument lié(e) à ou découlant de l'une quelconque de ces actions ou inactions, les Parties indemnisées auront le droit de faire conjointement appel, aux frais de la SICAR, à l'avocat de leur choix, lequel doit être raisonnablement satisfaisant au regard de la SICAR. Dans le cas où un avocat commun est ainsi retenu, une Partie indemnisée peut malgré tout faire appel à un autre avocat, mais à ses propres frais.

S'il est établi qu'une Partie indemnisée a commis une fraude, une négligence grave ou un manquement délibéré, elle devra rembourser toutes les dépenses engagées par la SICAR pour son compte en vertu du paragraphe précédent.

23. Conflits d'intérêts. La SICAR conclura toutes ses transactions dans des conditions de concurrence normales.

S'il est soumis à la SICAR une proposition d'investissement portant sur des actifs détenus (en tout ou en partie) par un Actionnaire, un actionnaire du Commandité, un Gérant, l'un de leurs Affiliés ou une entité quelconque affiliée au groupe Quilvest, une proposition d'investissement conseillée par un Actionnaire, un actionnaire du Commandité, un Gérant, l'un de leurs Affiliés ou une entité quelconque affiliée au groupe Quilvest, ou une proposition d'investissement impliquant une société dont les actions sont détenues par, ou qui a emprunté des fonds auprès d'un Actionnaire, d'un actionnaire du Commandité, d'un Gérant, de l'un de leurs Affiliés ou d'une entité quelconque affiliée au groupe Quilvest, y compris toute société gérée, conseillée ou promue par un Actionnaire, un actionnaire du Commandité, un Gérant, l'un de leurs Affiliés ou une entité quelconque affiliée au groupe Quilvest, l'Actionnaire, l'actionnaire du Commandité, le Gérant, leur Affilié ou l'entité quelconque affiliée au groupe Quilvest, selon le cas, fera part de ce conflit d'intérêts au Commandité qui prendra une décision à l'égard dudit investissement.

Selon les principaux généraux énoncés par le droit luxembourgeois, une telle décision sera prise par le Commandité en toute honnêteté, loyauté et bonne foi, étant entendu que le Commandité et ses Gérants agiront toujours et concluront toutes leurs transactions en toute bonne foi dans des conditions de concurrence normales dans ce qu'ils estiment être le meilleur intérêt de la SICAR (et non dans l'intérêt d'un Actionnaire, d'un actionnaire du Commandité, d'un de ses Gérants ou Affiliés en particulier).

Pour éviter toute ambiguïté, aucun contrat ou autre transaction entre la SICAR et une autre société quelconque ne sera affecté(e) ou invalidé(e) par le fait que le Commandité et/ou un ou plusieurs Gérants y détiennent un intérêt, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Le Commandité et/ou un ou plusieurs Gérants qui sont administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société avec laquelle la SICAR conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne seront pas, par ce fait, privés du droit de délibérer, de voter ou d'agir concernant des matières ayant trait à un tel contrat ou de telles affaires.

24. Comité d'investissement. Le Commandité peut former un comité d'investissement interne (le «Comité d'investissement») dont le rôle consistera à superviser toutes les activités d'investissement assumées par le Commandité au titre de la SICAR.

25. Comité de conseil des investisseurs. Le Commandité peut, à tout moment et à son entière discrétion, établir un comité de conseil des investisseurs (le «Comité de conseil des Investisseurs») composé d'un nombre limité de représentants d'une Classe spécifique d'Actionnaires commanditaires sélectionnés par le Commandité.

Le Commandité peut demander au Comité de conseil des Investisseurs de lui fournir des conseils spécifiques sur des questions relatives, notamment, à l'examen et à la résolution des conflits d'intérêts potentiels que lui aura soumis le Commandité, ainsi que d'examiner tous les changements proposés en ce qui concerne la stratégie et les critères d'investissement de la SICAR.

Pour éviter toute ambiguïté, aucune recommandation fournie par un Comité de conseil des Investisseurs ne s'imposera au Commandité.

26. Politiques et Restrictions d'investissement. Le Conseil est habilité à définir (i) les politiques d'investissement à appliquer au titre de la SICAR, (ii) la stratégie de couverture à appliquer à des Classes d'Actions spécifiques et (iii) la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la SICAR, et ce dans le cadre des pouvoirs et restrictions d'investissement tels qu'arrêtés par le Conseil dans le Private Placement Memorandum, dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

27. Réviseur d'entreprises agréé. Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la SICAR seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la SICAR. Le Réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2004.

Chapitre IV. Assemblées générales – Exercice – Distributions

28. Assemblées générales des actionnaires de la SICAR. Toute assemblée des Actionnaires de la SICAR régulièrement constituée représentera tous les Actionnaires de la SICAR. L'assemblée générale des Actionnaires ne délibérera que sur les matières qui ne sont pas réservées au Commandité en vertu de la loi ou des présents Statuts.

Les assemblées générales des Actionnaires seront convoquées par le Commandité ou par les Actionnaires possédant au minimum dix (10) pour cent du capital social de la SICAR.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu au siège social de la SICAR ou en tout autre lieu dans la ville de Luxembourg le premier jeudi du mois de mai (à moins que cette date ne coïncide avec un jour férié bancaire officiel, auquel cas le jour ouvré bancaire suivant) à 14h00. La première assemblée annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012.

D'autres assemblées des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation correspondants.

Les convocations à toutes les assemblées générales seront envoyées par courrier recommandé par l'Agent d'administration centrale à tous les Actionnaires à leur adresse inscrite au registre au plus tard huit (8) jours civils avant

l'assemblée en question. Ces convocations indiqueront l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que les conditions d'admission, contiendront l'ordre du jour et se référeront aux prescriptions de la loi luxembourgeoise quant aux conditions de quorum et de majorité. Dans la mesure prescrite par le droit luxembourgeois, d'autres avis seront publiés dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois.

La délivrance d'une telle convocation aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil, sauf si l'assemblée a été convoquée à la demande écrite des Actionnaires, auquel cas le Conseil peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des Actionnaires et s'ils confirment qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les Actionnaires peuvent renoncer à appliquer les exigences et formalités de convocation.

Le Conseil peut arrêter toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées des Actionnaires.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points. Sans préjudice des provisions pertinentes de l'Article 14, chaque Action, quelle que soit la Catégorie et/ou la Classe dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un Actionnaire peut voter lors de toute assemblée des Actionnaires en désignant une autre personne en tant que mandataire par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, cette personne ne devant pas nécessairement avoir le statut d'Actionnaire et pouvant être l'un des Gérants du Commandité de la SICAR.

Sauf mention contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés. Dans la mesure où la Loi de 1915 et les présents Statuts l'autorisent, aucune décision de l'assemblée générale des Actionnaires ne sera valablement adoptée sans l'accord préalable du Commandité. Toute décision d'abandonner volontairement le statut de société d'investissement en capital à risque de la SICAR nécessitera l'accord préalable écrit de la CSSF ainsi que l'approbation unanime de tous les Actionnaires.

29. Assemblées générales des actionnaires d'une classe et Catégorie d'actions. Les Actionnaires d'une Catégorie et Classe peuvent tenir à tout moment des assemblées générales afin de se prononcer sur des questions portant exclusivement sur lesdites Catégorie et Classe.

Les dispositions des paragraphes 1, 2, 5, 6, 7 8 et 9 de l'Article 28 s'appliqueront mutatis mutandis à de telles assemblées générales.

Chaque Action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent voter en personne ou en donnant procuration à une autre personne par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, cette personne ne devant pas nécessairement avoir le statut d'Actionnaire et pouvant être l'un des Gérants du Commandité de la SICAR.

Sauf mention contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires d'une Catégorie et Classe sont adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la SICAR qui affecte les droits des Actionnaires d'une Catégorie et Classe par rapport aux droits des Actionnaires d'une autre Catégorie et Classe sera soumise à une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de cette Catégorie et Classe conformément à la Loi de 1915.

30. Exercice. L'exercice de la SICAR commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le trente et unième jour de décembre de la même année.

31. Distributions. Le droit aux distributions et au remboursement du capital pour chaque Classe d'Actions est déterminé par le Commandité conformément aux dispositions du Private Placement Memorandum. Il ne pourra être procédé à aucune distribution si, suite à cette distribution, le capital social de la Société devient inférieur au capital minimum légal.

Chapitre V. Dispositions finales

32. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec une banque ou un établissement de crédit au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le «Dépositaire»).

Le Dépositaire assumera les devoirs et les responsabilités tels que prévus par la Loi de 2004.

Si le Dépositaire souhaite se retirer du contrat de dépôt, le Conseil déploiera ses meilleurs efforts pour trouver une autre banque dépositaire à la place du Dépositaire et le Conseil désignera cette banque en tant que dépositaire des actifs de la SICAR. Le Conseil peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant lui a été trouvé.

33. Dissolution de la SICAR. La SICAR sera dissoute automatiquement à l'échéance de son terme tel que mentionné à l'Article 3.

En outre, la SICAR peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires sous réserve (i) de l'approbation du Commandité et (ii) des conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 35.

La SICAR ne sera pas dissoute en cas d'incapacité juridique, de dissolution, de démission, de départ en retraite, d'insolvabilité ou de faillite du Commandité ou pour toute autre raison prévue par le droit en vigueur et empêchant le Commandité d'agir.

Dans les cas mentionnés au paragraphe précédent, l'assemblée générale des Actionnaires désignera un nouveau commandité au moyen d'une résolution adoptée de la manière requise pour amender les présents Statuts, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF.

L'émission de nouvelles Actions par la SICAR cessera à la date de publication de la convocation à l'assemblée générale des Actionnaires lors de laquelle la dissolution et la liquidation de la SICAR seront proposées.

34. Liquidation. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, lesquels détermineront les pouvoirs et la rémunération de ces liquidateurs sous réserve de la supervision de l'autorité de surveillance compétente dans le meilleur intérêt des Actionnaires. Le produit de la liquidation de la SICAR, net de toutes dépenses liées à ladite liquidation, sera distribué par les liquidateurs aux porteurs d'Actions de chaque Catégorie et/ou Classe conformément à leurs droits respectifs. Les montants qui n'auront pas été réclamés par les Actionnaires à la fin du processus de liquidation seront déposés, conformément au droit luxembourgeois, auprès de la Caisse de consignations au Luxembourg et y seront conservés jusqu'au terme du délai de prescription légal.

35. Amendements des statuts. Les présents Statuts peuvent être amendés par une assemblée générale des Actionnaires sous réserve des exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915 et avec l'accord préalable du Commandité (sauf dans le cas prévu à l'Article 17). Tout amendement des présents Statuts impliquant une modification des droits d'une Classe d'Actions doit être approuvé par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires et par une assemblée distincte des Actionnaires de la Classe d'Actions concernée et est en outre soumis à l'accord préalable du Commandité (sauf dans le cas prévu à l'Article 16).

36. Droit applicable. Tous les aspects qui ne sont pas couverts par les présents Statuts seront régis conformément à la Loi de 1915 et à la Loi de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la SICAR et se terminera au 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Le capital social initial de la SICAR est souscrit comme suit:

Action de l'Actionnaire commandité:	Capital souscrit	Nombre d'actions
Souscripteur		
QS GEO S.à r.l.	1 USD	1
Actions ordinaires de Classe C:		
Souscripteur	Capital souscrit	Nombre d'actions ordinaires
Quilvest Europe S.A.	49.999 USD	49.999

L'Action de l'Actionnaire commandité et les Actions ordinaires ont été entièrement libérées en espèces, de telle sorte que la somme de cinquante mille USD (50.000 USD) est à la libre disposition immédiate de la SICAR, comme il l'a été prouvé au notaire.

Rapports annuels

Le Conseil veillera à s'assurer que les Actionnaires reçoivent un rapport annuel révisé comprenant des informations sur tous les investissements effectués par la SICAR ainsi que des détails sur la performance financière de la SICAR au titre de chaque exercice.

Les rapports annuels révisés seront mis à la disposition du public pour consultation au siège social de la SICAR et le dernier rapport annuel publié sera disponible au moins quinze (15) jours ouvrés bancaires avant l'assemblée générale annuelle.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions figurant à l'article 26 de la Loi de 1915 sont satisfaites.

Dépenses

Les dépenses qui seront supportées par la SICAR du fait de sa constitution sont évaluées à environ quatre mille euros.

Première assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les Actionnaires ci-dessus représentant la totalité des Actions et considérant avoir été convoqués en bonne et due forme se sont immédiatement réunis en assemblée extraordinaire et ont adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Le siège social de la SICAR est sis au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2) Est désigné en tant que réviseur d'entreprises agréé indépendant: KPMG Audit, dont le siège social est sis au 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3) Le mandat du réviseur d'entreprise agréé indépendant prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui aura lieu en 2012.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en langue anglaise et suivis d'une version française; à la demande de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: K. MEYNAERTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 mai 2011. Relation: EAC/2011/7106. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011077956/2010.

(110086421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2011.

Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 88.849.

La fusion par absorption telle qu'envisagée entre Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.849, agissant en tant que société absorbante et Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.848, agissant en tant que société absorbée, dans l'acte notarié de projet de fusion du 15 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 février 2011, numéro 347, a été réalisée avec effet au 23 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Max Kremer.

Référence de publication: 2011047141/17.

(110052427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Le 32 Immo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 130.166.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale
extraordinaire tenue en date du 1^{er} avril 2011 à Luxembourg*

L'assemblée, après en avoir délibérée, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

Monsieur Mostafa AKDIME est révoqué de son poste de gérant de la société.

Deuxième Résolution

Monsieur Abdelmajid AKDIME, né le 14 janvier 1950 à Agadir (Maroc), demeurant 27, rue Witten, F-57440 Algrange (France), est nommé au poste de gérant de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011047740/21.

(110052445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Helpack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011047143/11.

(110052444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Lehman Brothers European Mezzanine 2004 Lux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 101.733.

Extrait de la décision prise par l'Associé unique en date du 15 Mars 2011

Il a été décidé de:

Nommer Deloitte S.A., domicilié à 560 rue de Neudorf, L -2220 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, et enregistré sous le numéro B67895 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises agréée de la société avec effet au 3 mars 2011, et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011047161/16.

(110052318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Monier Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.558.

Extrait de la réunion du conseil de gérance de la Société en date du 17 décembre 2010

En date du 17 décembre 2010, le conseil de gérance de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet au 18 décembre 2010 et ce pour une durée déterminée d'un an:

* Monsieur Axel ZWANZIG, né le 18 mars 1974 à Offenbach, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg;

* Madame Kathrin AIGNER, née le 12 mars 1970 à Munich, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg;

* Monsieur Klaus-Peter KISSLER, né le 15 décembre 1957 à Frankenthal, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg;

* Monsieur Herbert KRIST, né le 14 mai 1953 à Düsseldorf, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg;

* Monsieur Dieter Bruno Fritz KLEINFELDT, né le 7 juillet 1959 à Neudorf, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg.

Pouvoir de signature pour les personnes ayant la fonction de «délégué à la gestion journalière»: signature seule.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2011.
Monier Participations S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011058364/27.

(110065397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

EIRSP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.255.036,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 158.006.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011047329/11.

(110053328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Charter Hall Retail Jena Burgau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.519.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047273/10.

(110053322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Moog Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.831.200,00.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 19.826.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Associés du 18 mars 2011:

L'Assemblée Générale des Associés tenue le du 18 mars 2011 a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Gary PARKS, né le 17 juillet 1955 à NewYork (USA), Director-International Financial Controller, Moog International, demeurant à Ashchurch, Tewkesbury, Glos, GL20 8NA, Royaume-Uni;
- Monsieur Harald Ewald SEIFFER, né le 07 mai 1959 à Sindelfingen (Allemagne), Managing Director Moog Holding GmbH, demeurant à Auguste Supper 12, D-75365 Calw Alzenberg, Allemagne.
- Monsieur Matthias Ingo RICHTER, né le 17 décembre 1967 à Berlin (Allemagne), Regional Finance Manager Moog International, demeurant 3 Haselnussweg, Stadbezirk Plieningen, D-70173 Stuttgart (Allemagne).
- Monsieur Peter Friedrich BECKER, né le 06 décembre 1959 à Saarbrücken (Allemagne), General Manager Moog Luxembourg, demeurant 5 Antoniusstrasse, D-66424 Homburg (Allemagne).

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'Assemblée des Associés qui approuvera les comptes annuels clôturés au 30 septembre 2011.

- Monsieur Peter Friedrich BECKER est nommé président du Conseil de gérance.

- Pouvoirs de signatures:

Signature A: Monsieur Peter BECKER, Monsieur Gary PARKS, Monsieur Harald SEIFFER et Monsieur Matthias RICHTER.

Signature B: Monsieur Didier LANG (Directeur Trésorerie), Monsieur Manfred LOEWE (Directeur Achats) et Monsieur Alvaro MARTINEZ (Contrôleur de Gestion).

Tous les membres du conseil de gérance (signature A) peuvent signer et engager la société conjointement avec une autre signature A ou une signature B.

Les détenteurs de signature B ont un pouvoir de signature conjoint pour les opérations courantes relevant de la gestion journalière de la société jusqu'à un montant de 100.000,- euros.

Les détenteurs de signature B doivent requérir la signature d'un détenteur de signature A pour toutes les opérations dont le montant excède 100.000,- euros.

Toutes les opérations requièrent la présence de deux signatures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 1^{er} avril 2011.

Peter BECKER
GENERAL MANAGER

Référence de publication: 2011058696/37.

(110065025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Japan Universal Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.000.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047403/10.

(110053336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

Le 42 Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 137.158.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale
extraordinaire tenue en date du 1^{er} avril 2011 à Luxembourg*

L'assemblée, après en avoir délibérée, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première Résolution

Monsieur Mostafa AKDIME est révoqué de son poste de gérant de la société.

Deuxième Résolution

Monsieur Abdelmajid AKDIME, né le 14 janvier 1950 à Agadir (Maroc), demeurant 27, rue Witten, F-57440 Algrange (France), est nommé au poste de gérant de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Pour avis sincère et conforme
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011047741/21.

(110052449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Belgo Clean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.333.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenues le 17 décembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 décembre 2010, que la société International Business Councilors Sàrl., inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B 39.503, ayant son siège social à L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, a été nommée comme commissaire aux comptes en remplacement de la société International Allied Services S.A. ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, en qualité de commissaire aux comptes. La société International Business Councilors Sàrl terminera le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Wiltz, le 17 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO SA

Référence de publication: 2011054229/17.

(110060797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

New Dawn MEP Issuer CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.600.

—
Rectificatif du 25 février 2011

In the year two thousand and eleven, on the 25th February.

Before Maître Jacques DELVAUX, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, prenamed.

Appeared:

I: Mme Caroline RONFORT, employee, residing professionally in Luxembourg, acting in her capacity as president of the extraordinary general meeting dated 19 October 2010 of the public limited liability company named, New Dawn MEP Issuer Co S.A., having its registered office at 20, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number R.C.S B 156.600 (the "Company").

II: Mme Audrey BORDERIEUX, employee, residing professionally in Luxembourg, acting in her capacity as secretary and scrutineer of the above mentioned extraordinary general meeting dated 19 October 2010.

The said appearing parties, acting in their capacities as stated above during the extraordinary general meeting enacted by Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg on 19 October 2010 of the Company, registered in Luxembourg on LAC/2010/47122, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number L100181330,

have required the notary to act that a clerical error has occurred in the deed dated 19 October 2010, i.e. it was erroneously indicated both in the English and French version that the shareholders resolved to issue fifty thousand (50,000) beneficiary units (parts bénéficiaires) for an aggregate amount of fifty thousand Swiss Francs (CHF 50,000).

The intention of the parties was to issue five million (5,000,000) beneficial units (parts bénéficiaires), with a subscription value of one Swiss Centime (CHF 0.01) each for an aggregate amount of fifty thousand Swiss Francs (CHF 50,000).

The first resolution of the minutes of the extraordinary general meeting dated 19 October 2010 should have read as follows:

"The shareholder's meeting resolves to issue five million (5,000,000) beneficial units (parts bénéficiaires) with a subscription value of one Swiss Centime (CHF 0.01) each for an aggregate amount of fifty thousand Swiss Francs (CHF 50,000) governed by the Articles as amended according to the second resolution of this meeting."

As a result of the above rectification, article 9.1 of the articles of associations of the Company should read as follows:

" **9.1. Beneficial units.** In addition to the shares, five million (5,000,000) beneficial units (parts bénéficiaires), with a subscription value of one Swiss Centime (CHF 0.01) each and not forming part of the share capital of the Company, have been issued and are fully paid up. The beneficial units issued by the Company from time to time shall be governed by the provisions of this Chapter C."

The appearing parties declare that all the other provisions and decisions of the deed dated 19 October 2010 remain unchanged and request the notary to make mention of the present rectification wherever necessary.

And has been added to the present deed a report of the "réviseur d'entreprises" Ernst & Young pursuant to article 37 of Luxembourg company law which conclude as follows:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that at the date of issuance of the Parts Bénéficiaires, the value of the contribution was not at least equal in number and subscription value to the 5,000,000 Parts Bénéficiaires with a subscription value of CHF 0.01 each to be issued."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq février.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

Ont comparu:

I: Mme Caroline RONFORT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2010 de la société anonyme dénommée New Dawn MEP Issuer Co S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S Luxembourg sous la section B et le numéro 156.600 (la "Société").

II: Mme Audrey BORDERIEUX, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme secrétaire et comme scrutateur de la susdite assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2010 dont question ci-dessus.

Lesquels comparantes, ayant agit comme dit ci-avant, lors de l'assemblée générale extraordinaire actée par Me Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2010, de la Société enregistrée à Luxembourg, LAC/2010/47122, déposée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro L100181330,

ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans cet acte du 19 octobre 2010, c.à.d. qu'il a été erronément inséré, tant dans la version anglaise que dans la traduction française que l'assemblée a décidé d'émettre cinquante mille (50.000) parts bénéficiaires pour un montant de cinquante mille Franc Suisse (CHF 50.000).

L'intention des parties était d'émettre cinq million (5.000.000) parts bénéficiaires avec une valeur de souscription d'un centime Suisse (CHF 0,01) chaque pour un montant de cinquante mille Franc Suisse (CHF 50.000).

La première résolution des minutes de l'assemblée générale extraordinaire du 19 octobre 2010 aurait dû être lue comme suit:

«L'assemblée décide d'émettre cinq million (5.000.000) parts bénéficiaires avec une valeur de souscription d'un centime Suisse (CHF 0,01) chaque pour un montant de cinquante mille Franc Suisse (CHF 50.000) régies par les Statuts tels que modifiés par la seconde résolution de cette assemblée.»

Par conséquent de la résolution ci-dessus, article 9.1 des statuts de la Société se lira comme suit:

« **9.1. Parts bénéficiaires.** En plus des actions, cinq million (5.000.000) parts bénéficiaires avec une valeur de souscription d'un centime Suisse (CHF 0,01) chacune, ne rentrant pas dans le capital social de la Société, ont été émises et intégralement libérées. Les parts bénéficiaires émises de temps à autres seront régies par les dispositions de ce Chapitre C.»

Les comparants déclarent que toutes les autres dispositions et décisions dudit acte du 19 octobre 2010 restent inchangées et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Et a été ajouté au présent acte un rapport du réviseur d'entreprises «Ernst & Young» en vertu de l'article 37 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, lequel conclut comme suit:

«Basé sur le travail effectué et décrit ci-dessus, rien n'a été porté à notre connaissance qui nous porterait à croire qu'à la date d'émission des Parts Bénéficiaires, la valeur de la contribution n'était pas au moins égale au nombre et la valeur de souscription des 5.000.000 de Parts Bénéficiaires d'une valeur de souscription de 0,01 CHF chacune, à émettre.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. RONFORT, A. BORDERIEUX, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 mars 2011, LAC/2011/10084. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2011.

Référence de publication: 2011046691/92.

(110052453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Deubner Baumaschinen Benelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 133.756.

—
Auszug aus dem Protokoll der a Ausserordentlichen Generalversammlung vom 22. März 2011

Es wurde beschlossen:

- den Gesellschaftssitz, mit Wirkung zum 1. April 2011, von L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 67, nach L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 15, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 1. April 2011

Für DEUBNER BAUMASCHINEN BENELUX

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschriften

Référence de publication: 2011049399/16.

(110052283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

Scania Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, Zone d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.907.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011053194/10.

(110059380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.153.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings (Cayman) Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman companies registry under number MC-187120,

represented by Jennifer Christ, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York on March 11, 2011, which proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole member (the "Sole Member") of "Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings Lux S.à r.l." a société à responsabilité limitée with registered office in L-1930 Luxembourg, 64 avenue de la liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B, number 130.153, (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 12 July 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C on September 11, 2007 under number 1941.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) are duly represented at the meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Member duly represented declares that he has had due notice of, and has been duly informed about, the agenda prior to the meeting.

After deliberation, the following resolutions were taken:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915, as amended (the "Law"), the Sole Member resolves to dissolve and to put into liquidation the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Member decides to appoint as liquidator "Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings (Cayman) Ltd", a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman companies registry under number MC187120, in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator"). The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 of the Law. It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory note (s) in the possession of the Company to the Company's shareholder.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

It can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which it will define and for the duration fixed by itself

The Sole Member further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Member of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy-holder of the appearing person signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le dix-huit mars.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings (Cayman) Ltd, une société régie suivant les lois des Îles Caïmanes ayant son siège social au Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmanes,

représentée par Jennifer Christ demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à New York en date du 11 mars 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique (l'«Associé Unique») de «Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings Lux S. à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 64 avenue de la liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.686 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Me Henri Hellickx, le 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 septembre 2007, sous le numéro 1941.

Toutes les cinq cent (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500) sont représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique désigne comme liquidateur «Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings (Cayman) Ltd, une société régie suivant les lois des Îles Caïmanes ayant son siège social au Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmanes», en relation avec la liquidation volontaire de la Société, auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser à l'Associé Unique dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son Associé Unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2011. LAC/2011/13828. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011044734/107.

(110051115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

T.L.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 137.634.

L'an deux mille onze, le trente-et-un mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "T.L.M. S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée par acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 7 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1079 du 2 mai 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137634.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, pré-qualifiée, en date du 21 septembre 2009, publié au Mémorial C numéro 1939 du 6 octobre 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Yannick MAGAR, né à Metz (France) le 28 août 1974, gérant de sociétés, demeurant au 44, rue de la Fontaine, F-57310 Guénange.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S.Talmas, S.Schweizer, A.Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2011. Relation: EAC/2011/4438. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011046821/62.

(110052683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

**DNB Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. DnB NOR Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 22.374.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2011047803/12.

(110052952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

BBA Aviation Luxembourg Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 560.070.700,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.610.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, daté du 18 mars 2011, que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

BBA Aviation S.à r.l. en tant que cédant, une société constituée selon lois du Luxembourg, ayant son siège principal au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.849, a cédé des parts sociales qu'il détient dans la Société comme suit:

- 830.809 parts sociales à la société BBA Aviation Equity No. 1 S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège principal au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.808 en tant que cessionnaire;

- 830.809 parts sociales à la société BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège principal au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.809 en tant que cessionnaire;

Par suite du contrat de cession susmentionné, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- BBA Aviation S.à r.l. : 3.939.089 (trois millions neuf cent mille trente-neuf mille quatre-vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains);

- BBA Aviation Equity No.1 S.à r.l.: 830.809 (huit cent trente mille huit cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains); et

- BBA Aviation Equity No.2 S.à r.l.: 830.809 (huit cent trente mille huit cent neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011058556/31.

(110064727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Fidugia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.257.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011061192/10.

(110068106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Fregimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.120.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011061194/10.

(110068110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Hubert Jacques Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 141.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011061204/10.

(110068457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Match Sud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 75, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 22.970.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011061231/10.

(110068282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Premium - Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 48.472.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour compte de Premium-Lux Sàrl
Fiduplan S.A.
Signature

Référence de publication: 2011061255/13.

(110067904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

S.P.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 102.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011061262/10.

(110068107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Trio International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 85.276.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011061298/10.

(110068063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Zerbilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4907 Bascharage, 44, rue Théophile Aubart.

R.C.S. Luxembourg B 107.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3/05/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011061302/10.

(110068392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Vina Les Thermes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 3, rue Dr. Jean Théodore Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 84.126.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2018 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2011061300/15.

(110067955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.
